



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



PETIT COMMERCE

LE NUMÉRIQUE À LA RESCOUSSE

P5 À 7

1,60€



ENDOMÉTRIOSE

LE POINT
EN CORSE
P 21 À 23

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
EN BREF ET EN CHIFFRES P9
PATRIMOINE P10
STÀ IN CASA P24 • SOCIÉTÉ P25
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Illustration d'après une photo de Claire Giudici

PROMO!

MÉPRIS
ABSURDE
AUTORITARISME
BÉTISE
MENSONGE
ARROGANCE
ARBITRAIRE
IMPUNITÉ
POLICIERE

LE BON CÔTÉ
DE LA CHOSE,
C'EST QUE
ÇA FREINE
LES ACHATS
D'IMPULSION.



NON ESSENTIEL

ÉCOUTE
BON SENS
RESPECT
COHÉRENCE
DÉMOCRATIE
DROITS

KAMPA

SOMMAIRE À LA UNE

ÉCONOMIE

PETIT COMMERCE,

LE NUMÉRIQUE À LA RESCOURS P5 À 7



OPINIONS

ÉCO **VIBRATIONS POSITIVES**

EN BREF ET EN CHIFFRES

PATRIMOINE **UNE FERME ROMAINE À LUCCIANA**SANTÉ **ENDOMÉTRIOSE, LA PRISE EN CHARGE EN CORSE**SOCIAL **BUDGET DES MÉNAGES, DE PLUS EN PLUS DIFFICILE**

STÀ IN CASA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P9

P10

P21

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

À pelu è senza viziù

U prima cunfinamentu ùn bastava micca, ci ni vulia un sicondu pà metta à caternu ancu di più i cummerci micca ricunnisciuti com'è «essenziali» da u governu francesi. U scempiu ecunomicu, dighjà tamantu par i so proprietarii, hà da impeghjuriscia è i cunsiquenzi prumettini d'essa sprupusitati. Un mesi è mezu nanzu à Natali, a spiranza di passà una fini d'annata sirena pà ssi cummir-cianti, ma dinò pà i settori di l'artigianatu è di a cultura, s'hè alluntanata. Tandù, s'ellu ùn ci hè più tant'affari à perda, cosa li ferma? Pà lampà una chjama è fà riagiscia u puteri centrali di pettu à a so situazioni pessima, sò numarosi dipoi cal-chi ghjornu, in cuntinenti ma dinò in Corsica, à fassi veda cù un'azzioni abbastanza forti: quilla di spugliassi, di prisintassi nudi, ch'elli s'ghini i patroni o l'impiegati. È iè, ancu inde a nostra isula, malgradu una certa ritinuta chì ci caratterizeghja da sempri. Sti ritratti fiuriscini nant' à i reti suciali, dopu un'iniziativa nata grazia à una fotograffa di Lorraine. È tuttu hè crisciutu assai in furia, cù una tela chì s'hè tissuta senza piantà intornu à un hashtag. Una manera ultima di luttà pà a so salvezza, chì hà trovu un ribombu trimendu inde a pupulazioni. Tutti sti profiziu-nali di «siconda zona», à senta u governu di Jean Castex, si ponini ssa dumanda scema: «saremi menu impurtanti cà a grandi distribuzioni?» S'ellu si parla assai di privazioni di libertà pà ciò chì tocca à i surtiti è à i sfarenti mumenti di piacè, a libertà d'intraprenda è di travaghjà ùn hè micca menu significativa. Ci hà da vulè ad aspittà torna ghjorni è ghjorni chì quilli chì ci «cumandani» pighjessini, o micca, decisioni novi, fighjulendu l'evoluzioni di a situazioni di a Covid-19 in Francia. Ci n'hè d'altri chì ani sempri fattu tuttu pà rispittà i misuri sanitariii ind'i so lochi è chì, fatt'è fini, si sò fatti bastunà.

Ed elli, chì si ritrovani à pelu, ùn poni più aspittà ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

GRATIS PRAUD DEO

EN LIBERTÉ

Après les iris de Van Gogh, les nymphéas de Monet, Pascal Praud, mettant à profit son *Heure des pros* du 11 novembre, nous a brossé, en direct, ses soucis. Non sans nous offrir en prime son *Impression soleil couchant*, qui, si on n'y prend garde, ne se relèvera pas. Spontanément, le petit maître nous a révélé sa source d'inspiration. À savoir les mots d'Edouard Philippe, le 21 octobre, lors de son audition en commission d'enquête parlementaire Covid-19. L'ex-Premier ministre fustigeait une déplorable manie visant à traîner vers les bois de justice les plus hauts décideurs de la nation. Erreur funeste, de nature à conduire ces malheureux à rompre leurs vœux, renoncer à leur sacerdoce et par là même à priver de leurs incomparables lumières des ingrats de notre acabit. Praud, pénétré à corps défendant par l'importance du moment et ne pouvant cacher douleurs et trouble, se mit alors en devoir d'adjurer les peuplades iconoclastes de bien prendre conscience des effets «dévastateurs» de «ça!» Voulait-il mettre l'accent sur les prémices d'une guerre de religieux? Évoquait-il à mots couverts le fléau de la Covid-19 qui s'abat encore et toujours en cet admirable royaume désormais leader européen quant au nombre de cas? Nous invitait-il à tirer ou pousser le char de l'État tout en nous exhortant à réfléchir sainement sur les conséquences d'une crise médico-économico-sociale aggravée par le cycle confinement-déconfinement? S'était-il fixé pour mission d'alerter le guet, exhorter ban et arrière-ban à courir en masse aux frontières pour bouter hors les barbaresques déguisés en réfugiés politiques?

Pris de pitié face à tant de muettes interrogations, Praud, toujours prêt à faire reculer l'obscurantisme, se penchant alors légèrement et de biais dans une attitude qui lui est chère, ôta ses lunettes à la Julien Cohen - autre omniscient de la brocante, grand penseur de Rodin en pur règle - pour esquisser le tableau calamiteux de la pénurie future. Non pas celle de PQ mais de personnel politique. Car quel homme politique acceptera demain d'assurer les plus hautes charges, s'il est sans cesse tenu pour responsable de ses actes? En vérité, qui pourrait accepter pareil contrat léonin? Inutile de compter sur les jeunes : des veaux de concours agricole toujours sous leurs mères et ravis de cocooner dans leurs petits boulots chez McDo ou Deliveroo. N'attendez rien de plus des chômeurs en fin de droit, stakhanovistes stipendiés du farniente qui ne sauraient déchoir en acceptant un CDI. N'espérez rien d'une main d'œuvre étrangère. Lors, ce triste constat enregistré, ayons le courage de le dire tout haut : demain, pour la modique somme de 15140€ brut par mois, assortie de quelques misérables privilèges, jamais un être sain de corps et d'esprit, fût-il nourri, logé et même blanchi par les tribunaux, n'acceptera de se sacrifier pour assurer les charges au plus haut de l'État. Ainsi nous mit en garde Praud le preux, figure de proue des pros. ■ *Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI*

Au nom des pères

Au nom des pères symboliques. Des catholiques se retrouvent devant les portes des églises pour demander la réouverture de leurs lieux de cultes pour que le temps de messes célébrées, ils puissent retrouver la première personne de la Trinité, parler au père, pour prier et pour mettre fin à leurs «souffrances» dixit le vicaire général de l'archidiocèse de Paris. Aucun jugement sur cette fervente demande, mais quelques questionnements à propos de ces prières faites un genou à terre sur la place publique, sur le silence -presque religieux- des politiques de tous bords qui hier encore s'appuyaient sur la «sacro-sainte» laïcité pour crier au diable et qui aujourd'hui ne disent mots sur ces autres manifestations de foi qui donnent lieu à des prières de rue. Autres pères, autrefois appelé compères (avec/père), en anglais nommé godfathers (dieu/ père), pour des libraires qui refusant de fermer boutique, peuvent désormais compter sur des écrivains devenus parrains pour payer amendes à leur place.

Au nom des pères imaginaires. Tout d'abord, le Père Fouettard, personnage que semble incarner Jean Castex. Tel le compagnon de Saint Nicolas, Jean, premier fidèle d'Emmanuel (autoproclamé président jupitérien, donc père de tous les pères) tente de nous apeurer en brandissant la punition de nous priver de fêtes de fin d'année. Aux enfants pas si sages que nous semblons être, il évoque la possibilité de limiter moments partagés et réunions familiales ou amicales avec ceux qui nous sont chers ou trop éloignés. Ne pas oublier non plus, cet autre père, Noël, attendu par les plus petits, source de souvenirs pour les plus grands. Le vieux bonhomme, au vu des difficultés à d'approvisionner auprès des petits commerçants de proximité et à son refus ou incapacité d'utiliser le commerce en ligne pour répondre à toutes les commandes reçues par courrier, pourrait bien cette année être une ordure s'il venait à respecter à la lettre les consignes sanitaires ; s'il préférerait rester confiner au lieu de parcourir ces milliers de kilomètres, paré d'un masque chirurgical et surtout engoncé dans un costume trop serré -à force de se gaver de pains d'épices- mais impossible à remplacer par un autre devenu introuvable puisque bien non essentiel.

Et enfin, et surtout, au nom des pères réels qui après 18 ans d'attente et une majorité de votes, pourront bénéficier à partir du 1er juillet 2021, du doublement du congé de paternité. 28 jours (dont 7 obligatoires) au lieu de 14 pour que les futurs pères puissent pouponner et paterner.

Qu'il soit éternel légendaire ou géniteur, mystique mythique ou légitime, à tuer ou à sauver, le père semble actuellement avoir une place importante dans nos petites ou grandes histoires de confinés. ■ *Dominique PIETRI*

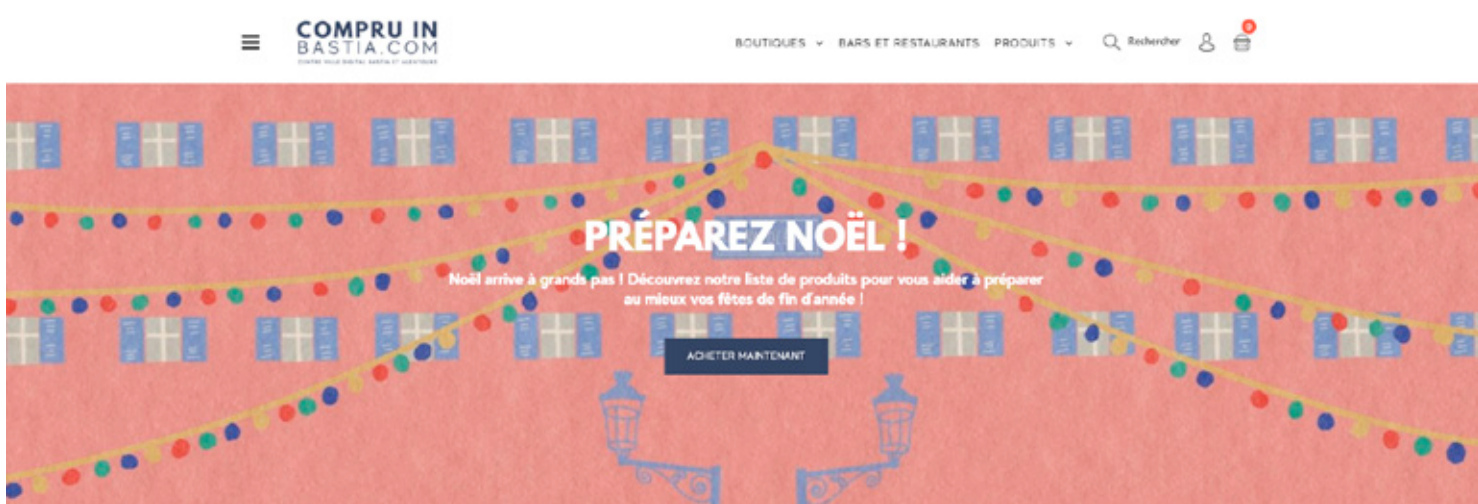
H U M E U R

LE NUMÉRIQUE À LA RESCOUSSE



Ils espéraient un assouplissement du confinement : les petits commerçants ont manifesté à Folelli, Bastia, Ajaccio...

Le 12 novembre dernier, le Premier ministre a douché leurs espoirs : avant le 1^{er} décembre, il n'y aura aucune modification. Or Noël approche. Après la sidération du premier confinement, les espoirs vite déçus d'un monde imaginé « nouveau » - plus humain, tourné vers des productions, des commerces et des services locaux - le second est fait de doutes et d'inquiétudes. Les petits commerçants redoutent le dépôt de bilan. Le numérique serait-il la solution?



À Bastia, l'Union des commerçants ouvre sa plate-forme, Compuinbastia.com. Un premier pas vers le numérique. Le 27 novembre sera un Black Friday, un de ces jours de soldes massifs que l'e-commerce a mondialisés, mais possiblement un jour noir pour les boutiques physiques dont le rideau restera baissé. C'est que les grands gagnants de la crise sanitaire sont sans conteste les Gafam (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) qui dominent le marché et ont vu croître leur chiffre d'affaires: + 35% pour Amazon, + 17% pour Facebook, + 13% pour Microsoft, + 9% pour Google (Alphabet), + 4% pour Apple. Le Black Friday qu'ils ont contribué à étendre désigne, en Amérique, le jeudi suivant Thanksgiving. Les prix promotionnels affichés ce jour là – dans les échoppes et maintenant en ligne – attirent en foule les chalands qui préparent leurs achats de Noël. D'où l'angoisse des petits commerçants! «La période de Noël est cruciale, souligne Daniel Benedettini, président de l'Union des commerçants de Bastia, les boutiques réalisent entre 40 et 80% de leur chiffre d'affaires. La première vague de la Covid a été terrible, elle est intervenue au début du printemps. Celle-ci arrive au moment des fêtes: tous les magasins sont impactés. Puis il y a les bars, les restaurants, les coiffeurs, les esthéticiennes, etc. Et leurs fournisseurs. Toute notre économie! Bien entendu, l'Etat a prévu des aides, mais comment voulez-vous que ça suffise pour faire face. Il faut être prudents, respecter les mesures pour préserver sa santé et celle des autres: c'est la seule solution. Mais nous espérons avoir l'autorisation, en respectant strictement les protocoles, d'accueillir au moins un public restreint.» Au plan national, les demandes d'interdiction du Black Friday se sont multipliées. Au plan local, l'e-commerce est déjà un concurrent sérieux, même si les aléas des transports, parfois, tempèrent les choses: «Il faut quand même le souligner: quand

on commande à distance, on n'est pas toujours sûr de recevoir les colis à temps. L'année dernière, ça n'a pas toujours été simple. Nos commerçants ont approvisionné leurs établissements. Ils se feront un plaisir de satisfaire leurs clients qui repartiront immédiatement avec le produit qu'ils recherchaient.» Et, pour anticiper comme les Américains, Compuinbastia.com propose un référencement des boutiques.

En effet, lors du premier confinement, les petits magasins ont été nombreux à créer une page Facebook, Instagram, un site web... Mais l'offre est dispersée. La marketplace mise en place par l'Union des commerçants avec le soutien de la municipalité, de la CCI, de la Communauté d'agglomération de Bastia, est une réponse à la crise actuelle mais surtout une solution pérenne permettant de vendre aussi en ligne. «Etant donné la situation, nous avons été amenés à accélérer les choses, poursuit Daniel Benedettini. Nous avons ouvert dès le 15 novembre: les boutiques, restaurants, coiffeurs, bars, etc. peuvent se faire connaître. Il y en a déjà plus de 70 en ligne qui présentent leur activité et font le lien avec leur page sur les réseaux sociaux ou leur site. Dans les prochaines semaines, la marketplace expérimentale ouvrira: c'est le futur centre-ville digital des commerçants et artisans de Bastia et de sa périphérie. Il est appelé à évoluer et offrira – dans les 2 ans à venir – de nombreuses fonctionnalités, notamment, pour qui arrive de l'extérieur de la ville, la possibilité de trouver une place de parking.»

Cette même formule se décline dans d'autres agglomérations. De plus, il est possible de bénéficier d'une aide d'Etat pour contribuer à la digitalisation. C'est que les difficultés ne sont pas nouvelles; si elles ont été exaspérées par la crise sanitaire, elles tiennent aux politiques ayant favorisé l'étalement urbain et le modèle de grande distribution (qui maintenant s'essouffle).



Les grands gagnants de la crise sanitaire sont sans conteste les Gafam (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) qui dominent le marché et ont vu croître leur chiffre d'affaires : + 35 % pour Amazon, + 17 % pour Facebook, + 13 % pour Microsoft, + 9 % pour Google, + 4 % pour Apple

Photo Claire Giudici

S'y sont ajoutées les modifications des comportements des consommateurs que le commerce en ligne a su satisfaire. « Les « vieux » commerçants de Bastia, les Vanucci, Battistelli, Poggi..., qui avaient pignon sur rue, l'avaient pressenti dès le début des années 2000, note Patricia Guidoni, animatrice du réseau Association progrès du managment (APM) et créatrice de l'agence de conseil en communication Agep. À l'époque, internet débutait et peu y croyaient. Pourtant, je les avais rencontrés : ils connaissaient parfaitement leur clientèle et souhaitaient savoir ce que ce média pourrait leur offrir, s'il était possible d'apporter un service supplémentaire, de satisfaire les attentes, et par là même, de fidéliser. C'était une vision véritablement moderne. Ils n'ont pas pu convaincre assez largement leurs homologues en ville, mais c'était visionnaire. Aujourd'hui, le commerce en ligne est une réalité et les Gafam incontournables. Leur réussite se positionne exactement sur le créneau qu'ils imaginaient : une parfaite connaissance de la clientèle [reposant désormais sur des ressources informatiques fondées notamment sur les données clients et facilitées par l'intelligence artificielle] permettant d'offrir un service individualisé. La politique de prix ne suffit pas, l'essentiel est dans la satisfaction de l'acheteur et dans la position dynamique du vendeur qui doit entretenir la relation par des propositions régulières répondant aux attentes et anticipant la demande. Les retards dans la digitalisation ne sont pas une spécialité insulaire : c'est le cas sur l'ensemble de la France. A fortiori dans le petit commerce où il faut être pourtant être particulièrement agile. »

De nombreuses boutiques sont donc désormais en ligne. « Et c'est très intéressant, mais un site ou une page sur les réseaux sociaux, ça risque d'être insuffisant. Là encore le maître-mot est l'agilité : le web est un univers particulier. Les grands fournisseurs d'accès mo-

difient leurs algorithmes, privilégient le référencement. Il est devenu indispensable de savoir investir dans leurs espaces publicitaires, de créer un maillage entre le site, qui devient une vitrine, et les réseaux sociaux, générateurs d'une viralité qui développent la visibilité. Ceci en conservant une action dynamique dans la relation avec la clientèle. » Irions-nous alors vers un monde tout en click&collect ? « Les modes de consommation évoluent en permanence : il suffit de relire Zola pour voir changer les choses et naître les grandes surfaces. » Pourtant, quoi de plus angoissant qu'une ville sans magasins, avec des vitrines sombres et des rideaux baissés ? « Effectivement, dit Patricia Guidoni, mais être commerçant, c'est se réinventer sans cesse. La concurrence a changé d'échelle : elle est mondiale. Les soldes, par exemple, vécues comme un moment important, n'ont plus vraiment de sens : les marques proposent 2 ou 3 collections par saison. Pourtant le match e-commerce versus commerce physique n'est pas perdu. Les deux sont complémentaires. La boutique traditionnelle offre la possibilité de voir, toucher, essayer, sentir le produit. Elle offre l'immédiateté, permet l'achat d'impulsion ». Le désir de produit local, de circuit court sont aussi dans l'air du temps. De même que l'irremplaçable convivialité d'une relation humaine. Pourtant qui irait, en plein cœur de l'été, acheter des vêtements à 15 h sous une chaleur écrasante ? Qui prendrait le risque de se garer loin des zones de chalandises pour un seul achat ? « C'est là que le commerce physique doit savoir s'adapter. En Italie, en Espagne, les boutiques ouvrent vers 10 h le matin, ferment vers 13 h 30 ou 14 h pour n'ouvrir l'après-midi que vers 16 ou 17 heures jusqu'à 21 heures. Quand les gens sont revenus du boulot ou de la plage, quand il fait bon se balader, qu'on peut boire un verre, que les vitrines sont éclairées, on est prêt à marcher un peu, on est prêt à consommer. Il faut savoir modifier les habitudes de vente. » ■ Claire GIUDICI

VIBRATIONS POSITIVES

Alors que sa boutique a elle aussi été contrainte de fermer ses portes, André Paldacci, le dernier disquaire de Corse, veut garder espoir pour la suite, dans l'attente de jours meilleurs.

Sa boutique est une institution, nichée au cœur de la rue Fesch depuis plus de 35 ans. Quel Ajaccien n'a pas franchi un jour la porte de Vibrations pour acheter le dernier opus de son artiste favori ? André Paldacci est aujourd'hui le dernier représentant des disquaires indépendants en Corse. Classé, comme tant d'autres, dans la catégorie des commerces « non-essentiels », il a dû fermer son magasin depuis fin octobre. « Au fond, qu'est ce qui est essentiel ou non ? Est ce que la musique est essentielle ? s'interroge-t-il. Il faudrait surtout se demander où le virus circule le plus : dans un grand centre commercial, les transports en commun en heure de pointe, ou dans des petits magasins comme le mien où on a au mieux un client toutes les 20 minutes ? En toute logique, il y a plus de chance de choper le virus dans une grande surface que dans une petite boutique ! ». Lucide, le 12 novembre dernier, après seulement 15 jours de confinement, André Paldacci ne s'attendait pas à grand chose. « Dès le départ, j'avais fait une croix sur novembre », souffle-t-il un peu las. Pour autant, il confie volontiers qu'à ses yeux la stratégie adoptée aujourd'hui par le gouvernement est loin d'être la meilleure solution. « Dans le centre-ville d'Ajaccio par exemple, nous ne sommes que des petits et tout petits magasins. Ce genre de boutiques, on devrait plutôt nous laisser les ouvrir avec une limitation du nombre de personnes, et même au besoin des patrouilles de police pour nous rappeler à l'ordre ». Faute de mieux, le disquaire a mis en place un système de drive. Il a ainsi lancé il y a quelques mois un site internet*, même si celui-ci est surtout destiné aux « gens sur le continent ». Sa clientèle ajaccienne, André Paldacci préfère en effet l'avoir par téléphone. « J'ai besoin de ce contact. Les gens m'appellent pour me demander si j'ai reçu tel ou tel disque ou me demander conseil », sourit-il. Depuis le début du reconfinement, devant sa boutique, de laquelle s'échappent toujours quelques notes, il met aussi un point d'honneur à tourner chaque matin une vidéo pour sa page Facebook, afin de mettre en avant ses coups de cœur. De quoi susciter des envies chez ses clients en panne d'inspiration. « Je prends les commandes et les règlements à distance, et les clients passent ensuite récupérer leurs disques devant le magasin. Mais ce n'est pas une solution. On ne



Photo DR

pourra pas tenir longtemps comme cela car on ne fait pas assez de chiffre ». Désormais, il escompte rouvrir boutique début décembre, afin de limiter la casse avec les achats de Noël. Mais il entrevoit déjà de nouvelles fermetures des commerces « non essentiels » dès début 2021. « À un moment donné, il faudra bien prendre le taureau par les cornes. Ce problème de la Covid-19 est planétaire. Il faut être réaliste. Il faudrait qu'on se confine tous, mais vraiment, pour le bien-être général. Il faudrait profiter de l'hiver pour faire cela, surtout que finalement, en janvier ou février, que nos boutiques du centre-ville soient ouvertes ou non, à Ajaccio c'est souvent la même chose. Après, peut-être qu'on pourra enfin repartir ! ». En attendant, masqué derrière un bureau installé à l'entrée de son magasin, André Paldacci veut rester positif. Il refuse d'ailleurs catégoriquement de sentir son commerce menacé par la crise. Grâce à sa clientèle fidèle, même s'il ne fait pas ses chiffres habituels, il indique arriver à « sauver les meubles » avec « une petite dizaine de ventes par jour ». De quoi lui faire espérer franchir cette mauvaise passe sans trop de casse. Tandis qu'au quotidien, son activité de relais colis lui permet de préserver un peu de contact avec la population, ce lien social si cher aux commerces de proximité. ■ Manon PERELLI
* <https://cd-vibrations.com/>

LA MUSIQUE, UN SECTEUR ÉCONOMIQUE EN PLEIN RENOUVEAU

Ces dernières années l'industrie de la musique a été bouleversée. L'arrivée des téléchargements sur Internet a provoqué un effondrement des ventes de disques. Pour autant en 2019, grâce notamment au streaming, le secteur a enregistré une croissance de 5,4% en France, « mettant fin à une décennie de baisse spectaculaire », selon le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep). « La musique enregistrée a retrouvé un business model fondé sur les revenus du streaming », indique sa synthèse annuelle. Si l'an passé, 10% de la population française avait souscrit un abonnement, les ventes de disques ont continué à baisser de - 12,8%, même si le CD reste la seconde source de revenus du marché de la musique enregistrée derrière le streaming. « Il résiste mieux en France que dans la plupart des grands marchés de la musique, grâce à la puissance du réseau de distribution physique », note le SNEP. Le vinyle connaît pour sa part un regain de popularité auprès de toutes les générations, avec des chiffres en hausse constante. ■

MÉDIAS

Face à la crise, RCF Corsica appelle au radio don

La crise sanitaire se répercute sur le fonctionnement de nombreux secteurs d'activités dont celui des médias. Plus question de réunions, de conférences de rédaction décontractées autour d'une table, comme sur cette photo prise avant que la Covid-19 ne vienne bouleverser nos modes de vie et de travail. Lancée en 2007, la radio associative chrétienne RCF Corsica n'a, depuis lors, cessé de monter en puissance, tant d'un point de vue technique que sur le déploiement de programmes et de journaux d'informations générales visant à offrir toujours plus de proximité, ou l'ouverture de nouvelles fréquences [Ajaccio: 94.5, Porto-Vecchio: 97.8 et Bonifacio: 89.2]. Ses journalistes, animateurs et techniciens produisent actuellement, au quotidien, plus de 4 heures de programmes et quatre rendez-vous d'information en direct. Certaines émissions sont religieuses, d'autres, nombreuses, ont trait à des sujets aussi divers que l'histoire, la musique, la littérature, la gastronomie, ou mettent en lumière l'action des associations et des initiatives, quelles qu'elles soient, qui contribuent à «faire avancer la Corse». Après s'être dotée d'un studio en 2011, RCF Corsica a récemment achevé son passage au numérique et, outre les fréquences qui lui ont été attribuées, on peut désormais l'écouter partout dans le monde sur Internet ou sur l'application smartphone RCF. Un lourd investissement rendu possible grâce à la générosité de ses auditeurs. Car ce sont essentiellement leurs dons qui financent la radio. Traditionnellement, pour RCF et ses 64 stations locales, en France et en Belgique, novembre est le mois du radio don. D'ordinaire, pour collecter des dons, RCF Corsica organise un loto et un concert solidaire. Cette année, la crise sanitaire rend impossible la tenue de ces événements, avec les possibles répercussions que ces annulations pourraient avoir sur les prévisions budgétaires de cette fin d'année. Dans ce contexte difficile, RCF Corsica fait appel à la solidarité des auditeurs, les invitant à maintenir leur soutien. La radio étant une association reconnue d'utilité publique, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66 % de la somme donnée. Ils serviront à financer le matériel technique, les frais de fonctionnement de la radio et contribueront ainsi à la sauvegarde d'emplois locaux. ■ PMP



Pour donner: soit par téléphone en spécifiant bien RCF Corsica au 0810 333 777; soit en ligne sur rcf.fr; soit par courrier adressé à RCF Corsica, Évêché CS 30306 20181 Ajaccio cedex 01.

HARCÈLEMENT

L'Université de Corse lance une étude

L'Université de Corse a invité ses étudiants à prendre part à une enquête sur le harcèlement et les discriminations dont ils auraient pu être victimes ou avoir connaissance sur le campus. Entièrement anonyme, cette enquête s'intéresse également aux effets de ce phénomène et à l'opinion des étudiants à l'égard de ce que l'Université de Corse entreprend dans ce domaine. La finalité est d'abord d'acquérir une meilleure connaissance des faits de discrimination et de harcèlement dont les étudiants sont susceptibles d'avoir été ou d'être victimes. Selon une récente étude Opinion Way pour la mutuelle Heyme*, 41% des étudiants de 16 ans et plus ont déjà été victimes de harcèlement. Dans 66% des cas, les harcèlements se sont exercés dans les établissements où ils étudient, tandis que 22% des victimes ont vécu du harcèlement de rue, et 16% ont été harcelées dans les transports. Contrairement aux idées reçues, le harcèlement est souvent exercé dans le cercle proche de la victime. Dans un tiers des cas de harcèlement rapportés, l'auteur des faits était une connaissance et pour 2 victimes sur 10 il s'agissait même d'un ami. De plus, 93% des victimes déclarent que le harcèlement a eu des conséquences sur leur vie. Ainsi, 56% ont ressenti une perte de confiance en elles; 47% ont éprouvé une perte d'estime de soi; 41% ont ressenti de la peur et 40% se sont remises en question en raison de ce harcèlement. Grâce aux informations fournies par l'enquête qu'elle met en œuvre, l'Université de Corse, son comité de pilotage et sa Cellule de veille et d'écoute proposeront la mise en œuvre d'une politique de prévention des faits de harcèlement et de discrimination, un dispositif de signalement et de soutien pour les victimes et des procédures de sanctions ou de saisine des autorités judiciaires pour les auteurs. Par ailleurs, elle s'est engagée à ce que, pour chaque réponse à l'enquête un don de 1€ soit versé à l'association Aiutu studentinu. ■ PMP

*Fondée en 2019, Heyme est une mutuelle dédiée aux jeunes et aux étudiants.

390 000

Les chiffres de la semaine

euros TTC pour le réaménagement du parking Biancarello, à Ajaccio, remis en service à la mi-novembre. Entrepris en juin 2020, les travaux ont débuté avec la création d'un bassin d'infiltration souterrain de 100m³, pour éviter les débordements d'eaux pluviales. Le parking offre 80 places de stationnement - dont des places PMR à l'entrée - en dalles alvéolées, constituées de gravillons favorisant l'infiltration des eaux de pluie.

3 959

Les chiffres de la semaine

m² pour 10 000 habitants en Corse contre 2 885 m² sur le continent en 2018, soit 37,2% de plus: dans son avis du 17 novembre relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale, l'Autorité de la concurrence confirme la très forte densité commerciale des grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire dans l'île et des prix à la consommation globalement plus élevés que sur le continent.

3

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

millions d'euros investis en Corse par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au 3e trimestre 2020, pour le financement de 14 projets. Ainsi, 97% des aides soit 2,9M€ sont allés à la remise à niveau des infrastructures des collectivités en eau potable et en assainissement. Les 3% restants, soit 0,1M€, ont été dédiés à la renaturation et l'entretien des milieux aquatiques, ainsi qu'à des actions de sensibilisation des scolaires.

FOUILLES À LUCCIANA

UNE FERME ROMAINE ET SON MOULIN PRIVÉ



Réparation au plomb sur un dolium

Photo Claire Giudici

Tout autour de la cité antique de Mariana, la plaine était exploitée. En témoigne la présence d'établissements agricoles. La ferme mise au jour par l'Inrap au lieu-dit Precojo, à l'entrée nord de Casamozza, en est le parfait exemple.

Mariana doit son nom au grand général romain Caius Marius qui y installa une colonie au I^{er} siècle avant notre ère. L'importance et la richesse de la cité ne sont plus à démontrer: les fouilles réalisées en attestent. Quant aux vestiges, ils étaient encore nettement visibles au XIX^e siècle: les colonnes se dressaient du sol, comme en témoignent l'abbé Galetti dans son *Histoire illustrée de la Corse* ou Mérimée dans ses *Notes d'un voyage en Corse*. La ferme que les archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont mise au jour se trouve à près de 5 km à vol d'oiseau de la cité antique. «Ce réseau de fermes est attesté depuis une dizaine d'années, remarque Samuel Longepierre, responsable des fouilles. Nous avons exploré ici environ 50m² dans le cadre de notre opération d'archéologie préventive. Notre travail devrait s'achever à la fin du mois et le terrain sera rendu à sa propriétaire qui souhaite y construire sa maison. La construction que nous avons découverte date du II^e siècle et raconte beaucoup sur la façon dont on vivait à l'époque. Elle a été construite au bord d'un petit cours d'eau aménagé, comme le révèlent les reliquats de murs de pierre bordant le lit. Les recherches de notre géomorphologue ont permis de révéler qu'il était régulièrement curé: il y a peu de traces de limon datant de cette époque.» Ce ruisseau, qui dévalait probablement des collines surplombant le site, n'existe plus. Une crue importante l'a complètement comblé dans une période plus récente. Il était, à l'époque antique, un élément essentiel de la ferme. Un canal conduisait l'eau vers le mécanisme d'un petit moulin à roues horizontales. Il n'en subsiste plus qu'une structure hydraulique rectangulaire. «C'est un exemple très rare, et unique en Corse pour le moment. Il s'agissait d'un petit moulin double qui servait à broyer du grain. Les meules,

dont nous avons trouvé de gros fragments, provenaient d'Orvieto, en Étrurie. Elles étaient entraînées par un système de pales et de cuillères.» Les meules ne devaient pas excéder 40 cm de diamètre: trop petites pour une utilisation commerciale. «Il s'agissait d'un élément de confort. On y voit un cadre sophistiqué, le désir de consommer une farine de qualité, poursuit Samuel Longepierre, et d'utiliser la force des esclaves à d'autres tâches que la fabrication de la farine.»

La partie bordant le ruisseau était consacrée à l'habitation: une vaste pièce dévolue aux activités de la vie quotidienne se dessine au sol, avec une table en tuiles plates, deux petits fours à cloche et le fond d'un dolium*, sans doute issu de récupération, servant à ranger objets ou aliments. La ferme avait une activité commerciale viticole: «Elle a périclité avec Mariana (V^e siècle environ, NDR), mais les vestiges sont bien conservés. Ils n'ont pas été endommagés par des labours postérieurs: les murs sont quasiment au ras du sol actuel. On note les fondations d'une pièce soutenue par un pilier axial. Le long des murs sont nettement visibles deux rangées de dolia destinés à contenir le vin. Certains d'entre eux, endommagés, ont été réparés par du plomb fondu coulé dans les fentes. Puis il y a le bassin, en très bon état. Il était étanchéifié par un mortier de tuileau encore présent sur des parties de murs et du fond. Il s'agit d'une cuve de décantation pour la production viticole.» Il devrait être conservé dans le jardin de la future villa. ■ Claire GIUDICI

*Le dolium (dolia au pluriel) est une grande jarre pouvant contenir jusqu'à 3000 litres. Son utilisation pour le stockage est attestée dès le I^{er} siècle avant notre ère sur le site de Palazzi, à Venzolasca. Les dolia de Precojo sont plus petits et leur contenance n'a pas encore été mesurée. Leur col est marqué de l'estampille du fabricant: elles ont été importées d'Italie. Preuve supplémentaire de l'importance du commerce à Mariana.

REPÈRES

La cité antique de Mariana – dont on peut visiter les ruines et bientôt le musée sur la commune de Lucciana – s'étendait vraisemblablement sur une vingtaine d'hectares même si les fouilles se limitent actuellement à 10% du site. L'activité commerciale, via le port qui reste à localiser, près de l'embouchure du Golo, était importante.



CREATION SOCIETE

N° 01

U VANGONU

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Benciugno
Trinité, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée de PORTO-VECCHIO du 5 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : U VANGONU
Siège social : Route de Benciugno Trinité, 20137 Porto-Vecchio
Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Catherine, Annie ANDREANI, née MARQUIE et M. Pierre, Jacques ANDREANI, demeurant ensemble Route de Benciugno, Trinité, 20137 Porto-Vecchio,
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les cessions.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AFA [20167] du 09 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : U CINTU 2A
Siège : Chemin de l'Eglise - 20167 Afa
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Vente de produits corse, épicerie fine, articles régionaux et tous produits alimentaires, vente à emporter de boissons alcoolisées et non alcoolisées, vente foraine de tous ces produits
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Fabien GAMBINI demeurant 1, Chemin Moulin, Valle Pacce Maria, 20167 Afa
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 03

A CASA 2D

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : Hameau de Suare
20214 Calenzana

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/10/2020, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI
Dénomination : A CASA 2D
Siège : Hameau de Suare, 20214 Calenzana
Objet : Acquisition de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Gérance : Vincent DEBOOM et Marilyn DE DIEGO ARRANZ
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/10/2020, il a été constitué une SARL dénommée ANDALI. Siège social : rue chanoine colombani, res l'aiglon - bât c - 20200 Bastia. Capital : 100 €. Objet : la location et l'exploitation d'appartements et de maisons, vides ou meublés, destinés à l'habitation principale ou secondaire et d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, salle de conférence, installations d'entreposage en libre-service, etc.) ainsi que, la location de terres et de terrains, notamment à usage agricole. Gérance : M. Jean André ANDREANI rue du chanoine colombani, 20200 Bastia ; Mme Anne Lise RAF-FALLI, rue chanoine colombani, 20200 Bastia. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27/10/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LCDR CORPORATION
Objet social : Gestion, Location, Administration, Exploitation d'immeubles
Siège social : 2, Rue Solferino, 20000 Ajaccio
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Gérance : Monsieur MARTINI Jean-Baptiste, demeurant 2, Rue Solferino, 20000 Ajaccio
Clause d'agrément : Agrément nécessaire pour toute cession de parts sociales.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à FURIANI du 14 Octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CELO
Forme : SCI
Capital : 1000 Euros
Siège social : 40 Allée Santa Barbara, les Collines 2, 20600 Furiani
Objet : Acquisition d'immeuble ou de terrain et son exploitation par Bail
Durée : 99 ans
Gérant : GENNARI CEDRIC, demeurant 40 Allée Santa Barbara, les Collines 2, 20600 Furiani
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 07

FBV

Société Civile
Au capital de 100 euros
Siège social : Bâtiment A
Résidence L'Aiglon, 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 26 octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : FBV
Siège social : Bâtiment A, Résidence L'Aiglon, 20240 Ghisonaccia
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. François Vinciguerra Bât A, Résidence L'Aiglon, 20240 Ghisonaccia
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO [Corse du Sud], route de Sartène, en date du 28/10/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ARBA BARONA
Siège social : Route de Muratello, Lotissement Chiusella, 20137 Porto-Vecchio
Capital social : 1.000 €
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans.
Cession des parts sociales : Agrément préalable à l'unanimité des associés, sauf entre associés et au profit de l'ascendant ou descendant d'un associé.
Gérance : M. Mickaël GOULET demeurant Chiusella Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO, et Mme Corinne BARTOLI demeurant Chiusella Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/10/20, il a été constitué la SCI dénommée DIAS.PERRIN. Siège social : 1 lot campo vallone, 20620 Biguglia. Capital : 100€. Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance : M. Anthony DE PINHO DIAS, 1 lot campo vallone, route d'ortale, 20620 Biguglia. ; M. Antoine Paul Alphonse PERRIN, chemin de canale, résidence campo meta, bat a, 20600 Furiani. Cessions soumises à agrément. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARBAGGIO en date du 28 octobre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : D'ECO PEINTURE,
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Santuario, Barbaggio [20253]
OBJET : Travaux de second oeuvre dans le bâtiment pour les entreprises et les particuliers, en France ou à l'étranger ; L'achat et la vente de matériaux de constructions.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.
PRESIDENT : Monsieur JULIEN VILLE, demeurant Résidence St Anne, Chemin de Puretti, BASTIA [Corse],
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur PATRICK RIVA, demeurant Villa les Acacias, Chemin du Macchione, BASTIA [Corse].
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis,
Le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONCALE en date du 10/11/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MONCALE MULTI-SERVICES,
Siège social : Chemin de Porta Vecchia, Rte de la Figarella, Moncale [Corse]
Objet : La prestation de services de petits travaux tels : La pose, l'entretien, la réparation de tout appareil électroménager et électriques et divers services rendus à la personne.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Lionel BROGNAUX, demeurant chemin de Porta-Vecchia, Moncale [Corse],
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Pour avis,
Le gérant.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 6 novembre 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI G.L.A
Capital : 150 €
Objet : Acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers
Siège social : Lieu-dit Paterno - 20600 Furiani
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Antoine, Fabien ROUSSEAU demeurant Lieu-dit Paterno - 20600 Furiani
Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 novembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STACHINO RF
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : ZI Musella, 20169 Bonifacio
OBJET : La prise de participation, directes ou indirectes, dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ;

- La gestion de ses participations financières ;

- L'animation de ses filiales notamment la définition de la politique du groupe, l'assistance techniques, financières, juridiques et comptables.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Décision collective des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PREsIDENT : Monsieur STACHINO Frédéric, demeurant Lot 15, Les Hauts de Caldaja, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 06/11/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

AJM2A

Siège social : Stretta Di Lava, I Costi, 20167 VILLANOVA
Capital : 1000 €
Objet social : Installation électrique, travaux d'entretien et réparation, rénovation des bâtiments sous toutes ces formes.
Président : M MILLET Alain Jean demeurant Stretta Di Lava, I Costi, 20167 VILLANOVA élu pour une durée de 5 ans. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

LC

Siège social : 5 cours du Général Leclerc, 20000 AJACCIO.
Capital : 1.000€. **Objet** : Services de relations publiques et communication. Conseil et assistance opérationnelle, y compris lobbying, sur les moyens d'améliorer l'image de marque ainsi que la perception, d'un organisme ou d'une personne par l'opinion publique, les pouvoirs publics, les électeurs, les actionnaires, etc.
Président : Mme DESCOIN CUCCHI Laetitia, 5 cours du Général Leclerc, 20000 AJACCIO.
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

LISADEPPU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 1, rue Jacques Faggiannelli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 23.10.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : LISADEPPU
Siège social : 1, rue Jacques Faggiannelli, 2B BASTIA

Objet social : Boucherie, charcuterie, traiteur, petite restauration sur place ou à emporter

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jonathan JUSTE, demeurant à PIE D'OREZZA [20229], Pie d'Orezza, Village

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

BERGGREN

Siège social : La Marine, 20137 PORTO-VECCHIO
Capital : 1000 €
Objet social : - Toutes activités hôtelières, para-hôtelières et touristiques ainsi que toutes prestations de services associées, accessoires et/ou complémentaires ;
Président : M. Marcellesi Dominique Bacchiolo Michel demeurant La Marine, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée illimitée
Directeur Général : M Marcellesi Thomas Henri Toussaint Clément demeurant Lieu-dit Vibici, route de Nota, 20137 PORTO-VECCHIO
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzana le 17/11/2020, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

MPC MARE e MACCHIA

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : Mezzana Gare - 20167 Sarrola-Carcopino

Objet social : Acquisition d'immeubles, administration de ses immeubles.

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 € d'apports en numéraire,

Agrement à la majorité des trois quarts des parts sociales

Gérance : Monsieur TRAMONI César, demeurant Mezzana Gare - 20167 Sarrola-Carcopino, nommé pour une durée illimitée

Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**SELARL ACT'OPERA**

Maîtres

Jean-François LAVOREL et Stéphanie DUMOULIN,

Notaires Associés à LYON (Rhône),
17, rue du Bât d'Argent

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Me LAVOREL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "ACT'OPERA", titulaire d'un Office Notarial à LYON, 17, rue du Bât d'Argent, le 13 novembre 2020, a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Dénomination sociale :

SCI TORRECASA

Siège social : Porto-Vecchio [20137], Moulin de Guardienna, Route d'Arca.

Capital social : 1.000,00 EUR

Apports en numéraire : 1.000,00 EUR

Durée : 99 années

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Gérance : Monsieur Thomas FOURTANE demeurant à PARIS 3EME [75003] 24 rue de Saintonge et Madame Filippa KNUSTSSON demeurant à LONDRES, N11JU Thornhill Road

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO, du 16 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

PETRA VECCHJA

Siège social : Quartier la Poretta - Lotissement U CENTRU - 21137 PORTO-VECCHIO

Objet social : L'acquisition, la prise à bail par tous moyens de tous terrains à bâtir, ou non, de tous immeubles, tènements immobiliers, droits de surélévation ou autres droits immobiliers ; l'édification de toutes constructions à tous usages, l'aménagement, la transformation, la finition, l'entretien des biens sociaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Maxime BOU-TEILLE, demeurant à LECCI [20137] - Ciaravono et Madame Aurélie MEUNIER, demeurant à LECCI [20137] - Ciaravono.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute autre cession.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

LC INVEST PATRIMOINE

Société Civile de Participation
Au capital de 500 euros
Siège social : 12, Lot Vignola
Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO [20137] du 6 octobre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Participation

Dénomination sociale :

LC INVEST PATRIMOINE

Siège social : 12, Lot Vignola, Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, notamment l'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non ; Réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; Assistance et conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ;

Durée : 99 ans

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Melle Laure, Claire CRISPI demeurant Clos Vignola, rue de la BCR, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés à la majorité des trois quarts du capital social pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Poggio d'Oletta du 13 novembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JOSEFA

Siège : Menta, 20232 Poggio d'Oletta
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La pêche en mer, la pêche à des fins commerciales dans les eaux océaniques et côtières, la capture de crustacés et de mollusques marins, la capture d'animaux aquatiques marins, activité de navire se livrant tant à la pêche en mer qu'à la transformation et à la conservation du poisson, la récolte d'autres produits marins tels que les perles naturelles, éponges, coraux et algues.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Louis-Philippe AU-THIER, demeurant Menta 20232 Poggio d'Oletta

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO du 12/11/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : AMBAPA
Siège : Immeuble Le Panoramique, Rue Albert Decaris, 20000 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1200 euros
Objet : Résidence de tourisme à caractère hôtelier en Balagne sur la Commune de Corbara
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Baptiste, Nicolas Jean FRANCESCHI demeurant Immeuble Le Panoramique, Rue Albert Decaris, 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 octobre 2020, à BOURY-EN-VEXIN (60240), il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :
SCI GRAZIA CORSICA
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 1000 €
Siège Social : LES HAUTS DE GUARDIA - Villa LOT 11 - Route Marine de Favone - Lieu-dit GUARDIA - [20135] CONCA
Objet social : La société a pour objet l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Gérance : Mme Claudine, Solange, Janine ALBERIO demeurant 1 Vieille Route de Gisors à BOURY EN VEXIN (60240).
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Pour avis et mention : La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/11/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

PAESANU
Siège social : route porra zi murtone, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 100 €
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers, Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Gérant : M. TAFANI José Route de Muratello, Cinquino, 20137 Porto-Vecchio
Cession des parts sociales : Libre entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAVIA-AR
Forme sociale : SASU.
Siège social : Bd Louis CAMPI - Résidence Les Jardins de Bodiccione - Bât A - 20090 Ajaccio
Objet social : L'achat, la vente, l'exploitation par tous moyens, y compris par voie de location-gérance, de tout fonds artisanal ou de commerce d'activité d'accompagnement et coaching des personnes dans le sevrage tabagique, la gestion du stress et burn-out.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital : 1.000 €
Président : M. David AISSAT demeurant Ch d'Erbajola - 20090 Ajaccio.
Immatriculation au RCS Ajaccio.

MODIFICATION GERANT**SCI BASTIA SAINT ANTOINE,**

Au capital de 2000 €,
Villa ANNA, Bd Benoîte DANESI,
20200 Bastia, immatriculée au
RCS de Bastia sous le n°443441878.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2020 a décidé de nommer gérant Monsieur Paul-Laurent FILIPPI 25, Bd PAOLI, 20200 BASTIA en remplacement de Madame Isabelle FILIPPI ainsi que le transfert du siège social au 38 Bd PAOLI, 20200 BASTIA.
Mention au RCS de Bastia ».

Pour avis, La Gérance.

L'ANE ROUGE

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : Route de Porra
20137 Porto-Vecchio
839 862 059 RCS Ajaccio

Le 02/11/2020, l'AGO a décidé de nommer gérant, Mme Marie PIETRI Salva Di Levo, 20146 Sotta en remplacement de M. Fabrice MARCIANO.
Mention au RCS d'Ajaccio.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL**SC SANTE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 25.000 euros
Siège social : Lieu-dit Leccia di Botone
Route du Cipolaghju, 20167 Alata
839 762 549 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Centre Commercial A Stella, Uffizziu Infirmeru, 20167 SARROLA-CARCOPINO au Lieu-dit Leccia di Botone, Route du Cipolaghju, ALATA 20167 à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

SCI PALASCOUET

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 €
Siège social : 1, Avenue de la Souabe
53420 Chailland
842 467 425 RCS Laval

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 2 Novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Avenue de la Souabe, 53420 CHAILLAND au Lot n°9 - Lotissement Calcinajo - Marine De Palasca - 20226 PALASCA à compter du 2 Novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 842 467 425 RCS LAVAL fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA. La Société, constituée pour 99 années à compter du 01 septembre 2018, a pour objet social l'acquisition d'un terrain, la location immobilière, l'activité de prestations para-hôtelières, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et un capital de 10.000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance.

SAS CASANOVA DISTRIBUTION

Société à Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Pôle Administratif
Casanova, RT 50, 20250 Corté
RCS Bastia 803 822 493

Par acte sous seing privé en date du 16 novembre 2020, les associés ont décidé de changer le siège social de la société de 20250 Corté, avenue de la République, Pont de l'Orta à 20250 Corté, Pôle Administratif, CASANOVA, RT50, à compter du 16 novembre 2020. L'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Article : Siège Social

Le siège social de la société est fixé à 20250 Corté, avenue de la République, Pont de l'Orta.

* Nouvelle mention :

Article 4 : Siège Social

Le siège social de la société est fixé à 20250 Corté, Pôle Administratif, Casanova, RT 50.

Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

Giraglia1,

SCI au capital de 100,0 €
Siège social : route Inférieur de Cardo
Résidence le Grand Horizon
20200 Bastia
824 212 310 RCS Bastia

Le 14/10/2020, les associés ont : décidé de transférer le siège social au 1 Rue Cardinal Viale Prelà, 20200 Bastia à compter du 14/10/2020 ; Mention au RCS de Bastia.

LE PIEDESTAL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Hameau de Porticcio
Centre Commercial I Candilelli
20166 Porticcio
848 747 879 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2020, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social et l'établissement principal du : Hameau de Porticcio, Centre Commercial I Candilelli, 20166 PORTICCIO à : 7 Place aux Herbes, 84100 ORANGE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

SCI LA TOSCANE

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 26, Impasse de Batz
35890 Laillé
RCS Rennes 494658529

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/10/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 15 Résidence Prunelli, Rocade, commune de Cauro par Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA à compter du 01/11/2020.

Durée : 99 ans. Objet : Acquisition, gestion, administration de biens mobiliers et immobiliers. Radiation au RCS de RENNES et immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FLM**

Société Civile au capital de 300 €
Siège : 3, rue de la Poste
68760 Willer Sur Thur
530 692 268 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 16/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit ACCIOLA - BERGERIE D'ACCIOLA - 20100 GIUNGHETO.

Gérant : M. FEUVRIER LAURENT ACCIOLA - BERGERIE D'ACCIOLA - 20100 GIUNGHETO.

Radiation au RCS AJACCIO et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

LUC POUYER

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 100 €
Siège : 29, Rue de Favreuse
91430 Vauhalla
879 286 722 RCS de Evry

Par décision de l'AGE du 10/11/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 16 Baie de Pinarello, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Président : M. POUYER Luc 29, rue de Favreuse, 91430 VAUHALLAN.
Radiation au RCS de EVRY et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 37

LA BELLE EPOQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 22, Rue Fesch
20000 Ajaccio
347 712 127 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 30/9/2020 :

- que le capital social a été réduit de 3048,98 euros, pour être ramené à la somme de 4573,47 euros, par voie de rachat de 200 parts sociales d'une somme de 15,2449 euros sur chaque part,
- et concomitamment à cette décision, le capital social a été augmenté de 3048,98 euros par incorporation de réserves pour être porté à la somme de 7622,45 euros.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7622,45 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7622,45 euros)

Il est divisé en 500 parts sociales de 15,2449 euros l'une, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées et attribuées en totalité à M. Toussaint MARTINETTI.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

AUGMENTATION CAPITAL SOCIAL

Suivant le Conseil d'Administration du 7 septembre 2020 de la Société Anonyme CELL CONSTRAINT ET CANCER (CC&C) - RCS Ajaccio 511 620 890 - au capital de 399.365 € et dont le siège social est sis : Centre Médical Madonucia, avenue Dr Noël Franchini, 20090 Ajaccio, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 499.365 €. L'Article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 39

PREA GIANCA

SAS au capital de 50000 €
Siège social : Lieu-dit Cartarana
Route de Santa Manza
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 844 644 872

Par décision Assemblée Générale Mixte du 30/09/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 50000 à 100000 € à compter du 30/09/2020. Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 40

OMIGNA

Société Civile au capital de 1000 €
Siège social : Hameau de Lozzi
20130 Cargèse
RCS Ajaccio 798 370 664

Par décision de l'AGM DU 20/04/2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de 233.000 € par apport de compte courant, le portant ainsi à 234.000 €. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 41

AVIS

Aux termes du procès-verbal des Décisions du Gérant en date du 02 novembre 2020 de la SARL TAFIC LAVERIE au capital de 50.000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 793 149 584 et dont le siège social est fixé Parking de l'Arche à Calvi (20260) ; et sur délégation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire des associés du 29 septembre 2020 ; il a été constaté : 1. la réduction du capital social de la société par l'annulation de 3850 parts sociales ramenant ainsi le capital social de 38.500 € à 0 € et 2. l'augmentation du capital en numéraire de la société de 50.000 €, portant ainsi le capital de 0 € à 50.000 € par création de 5000 parts sociales nouvelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence : Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 50.000 €.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 42

SRP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Résidence Parc Fiorella
Bât C - 20000 Ajaccio
Société en cours de formation

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 15 octobre 2020, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 15/10/2020, aux activités suivantes :

- L'acquisition et la gestion de biens immobiliers destinés à la mise en location meublée de longue et courte durée.
- La fourniture de services en lien avec l'activité de location meublée.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :

- La société a pour objet :
- L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;
- L'acquisition et la gestion de biens immobiliers destinés à la mise en location meublée de longue et courte durée ;
- La fourniture de services en lien avec l'activité de location meublée ;
- L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

- Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, finan-

cières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- L'acquisition et la gestion de biens immobiliers destinés à la mise en location meublée de longue et courte durée ;
- La fourniture de services en lien avec l'activité de location meublée ;

- L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;
- L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

- Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 43

APPSUCCESS

SAS au capital de 750 €
Siège social : Lotissement Nielluccin
20290 Lucciana
844 198 663 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions des associés en date du 30 septembre 2020, il a été décidé de nommer la société «SUCCESSFUL» sarl au capital de 238.240 € sise 28 cours Albert 1er - 75008 Paris - 851 074 765 RCS PARIS, en qualité de Président et ce en remplacement de Mr Thomas FAGOT, démissionnaire.
Mention au RCS de Bastia.

N° 44

A CRISTA

Société Civile Immobilière en cours
de transformation en
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 240.000 euros
Siège social : Precojo, N°44
20137 Porto-Vecchio
802 642 363 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transformer de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital reste fixé à la somme de 240.000 euros, divisé en 2400 parts sociales de 100 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Monsieur Pascal CIABRINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par, Monsieur Pascal CIABRINI, demeurant Precojo, N°44, 20137 Porto-Vecchio,

- De remplacer à compter du 01/09/2020 la dénomination sociale A CRISTA par DOMAINE A CRISTA.

- De créer les noms commerciaux et enseignes : - Casa CRISTA - Hôtel A CRISTA - D'étendre l'objet social aux activités de :

- l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, restaurant, pizzeria, débits de boissons, vente à emporter, et tous établissements ouverts au public et dans lesquels se débitent des objets de consommation.

- la vente de tous produits d'alimentation générale, d'épicerie et de produits identitaires corses ainsi que la vente de fruits et légumes - avec ou sans vente de boissons alcoolisées.

- le commerce de détail en magasin et hors magasin dont notamment la vente de bijoux, textiles et habillement, articles de toilettes et articles de plage et produits commerciaux en lien avec le domaine A CRISTA.

- les services de conciergerie-les autres activités de services et autres services de personnel dont notamment les services d'entretiens corporels, de coiffure, soins beauté, SPA et espace bien être

-De transférer le siège social du PRE-DOJO, N°44, 20137 PORTO-VECCHIO à ROUTE DE SANTA GHJULIA, LIEU-DIT ARMENTAJO, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 01/09/2020.

Et de modifier en conséquence, les statuts sous sa nouvelle forme SARL.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

L'ORIZONTE

SASU au capital de 1.000€
Siège social : Route de Bastia
Parc de l'Hôtel Bellevue
20217 Saint-Florent
850 399 395 RCS de Bastia

Le 24/06/2020, l'associé unique a décidé de : * Nommer président, Mme Marion ISORE Rue Sainte Catherine, 20217 SAINT-FLORENT en remplacement de Mme Nathalie ISORE. Modifications à compter du 16/11/2020.
Mention au RCS de Bastia.



Cabinet MAIGNE-LONJON & Associés

Société d'Avocats au Barreau d'Annecy
7, rue Gabriel de Mortillet
74000 Annecy

SOCIETE DU DOMAINE DE SALECCIA

Société Anonyme
Au capital de 304.898,03 euros
Siège social : Chez Mme DEMOUSTIER,
Lieu-dit Saleccia, route de Bastia
20220 Monticello
RCS Bastia 605 950 039

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Mme Isabelle DEMOUSTIER, demeurant lieu-dit Saleccia, 20220 MONTICELLO en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de M. Marcel ACQUAVIVA, non renouvelé pour une période de six ans.
Pour avis, Le Conseil d'Administration.

DECO A2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 16.000 euros
Siège social :
Chez Monsieur et Madame LEFORT
36, Allée des Oliviers
Saint Pierre de Cardo
20167 Sarrola-Carcopino
845128578 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 08/10/2020, et du Procès-verbal des décisions du Président en date du 04/11/2020, enregistrés au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio le 10/11/2020 sous la référence 2A04P31 2020 A 01290, il résulte que :

Le siège social de la société DECO A2, précédemment fixé Résidence Empire, Bât D2, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO, a été transféré à compter du 06/11/2020 chez Monsieur et Madame LEFORT, 36 allée des Oliviers, Saint Pierre de Cardo, 20167 SARROLA-CARCOPINO ;

Le capital a été réduit de 24.000 euros pour le porter de 40.000 euros à 16.000 euros par voie de distribution et de remboursement aux associés d'une somme de 24.000 euros.

Cette réduction du capital a été réalisée par voie de diminution du nombre d'actions existantes, dont le nombre s'élève à 160 après ladite réduction, contre 400 précédemment.

Les articles 4 - «SIEGE SOCIAL», 6 - «APPORTS» et 7 - «CAPITAL SOCIAL» ont été modifiés en conséquence.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : Siège social : Résidence Empire, Bât D2, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO

Nouvelle mention : Siège social : chez Monsieur et Madame LEFORT, 36 allée des Oliviers, Saint Pierre de Cardo, 20167 SARROLA-CARCOPINO

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :
Ancienne mention : Capital social : 40.000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 16.000 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

TRANSPORTS ETTORI JOSEPH

SARL au capital de 38.500 €
Quartier Santa Giulia, 20110 Propriano
RCS Ajaccio 453 174 674

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 02 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la démission du gérant : A compter de ce jour, est démissionnaire de sa fonction de gérant : Madame Rose Marie SECONDI veuve MAGNI. Née le 10 janvier 1958 à Ajaccio [2A]. Demeurant : Village - 20143 FOZZANO.

* Procéder à la nomination du nouveau gérant : A compter de ce jour, est nommé gérant pour une durée indéterminée :

Monsieur MAGNI Eddy Noël. Né le 24 décembre 1982 à Ajaccio [2A]. Demeurant : Immeuble le Colysée - rue Bonaparte - 20110 PROPRIANO

L'article 11 des statuts est modifié en conséquence.

* Procéder à une augmentation de capital par incorporation des comptes courants d'associés :

A compter de ce jour le capital social est porté à la somme de 119.500 €

L'article 8 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Piedicervo
20240 Ventiseri-488988197 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 4 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 45.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Alexandre MARTINETTI, demeurant - Lieu-dit Piedicervo - 20240 Ventiseri.

Pour avis, le Président.

HIYA

SAS au capital de 13.864,97 €
Maison du Parc Technologique
20600 Bastia
RCS Bastia 813 935 988

Aux termes d'un PV d'AG du 24/02/2020, il a été décidé d'instituer un comité stratégique qui sera composé des membres suivants : Monsieur Domenico SURACE demeurant 40 CM Spoo 3876 Schiffelange (Luxembourg), Monsieur Abdallah SLAIMAN demeurant 38 rue des Saints Pères, 75007 Paris, Monsieur Paul MARCAGGI demeurant 13 rue Jean Chieze, 20000 Ajaccio, Monsieur Alexander HOLLAND demeurant 10-12 rue d'Athènes, 75009 Paris et Monsieur Fabien GROBON demeurant 32 rue Cino del Luca, 92200 Neuilly sur Seine.

Aux termes d'une décision du président du 20/06/2020, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital social, décidée lors le 24/02/2020 par assemblée générale et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le capital est ainsi augmenté en numéraire d'une somme de 224 € par la création de 22.400 actions de 0,01 € chacune.

Le capital social est désormais de 14.088,97 € divisé en 1.408.897 actions de 0,01 € chacune. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

LABORATOIRE 2A2B

Société d'Exercice Libéral
par Actions Simplifiée
Au capital de 158.250 €
Siège social : Les Quatre Portes
Bâtiment H, 20137 Porto-Vecchio
392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'un acte de décisions unanimes des associés du 21 septembre 2020, il a été décidé de ne pas renouveler le Commissaire aux comptes titulaire et le Commissaire aux comptes suppléant et de désigner la société KPMG SA (RCS NANTERRE 775 726 417) en son établissement du 51 avenue Simone Veil, 06200 NICE en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

OLIVIER BLEU SAINT-FLORENT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 14.792,00 euros
Siège social :
9, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
538 705 542 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 04 novembre 2020 a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de « Hôtel, restaurant », à compter du 04.11.2020, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

LT CORSE

SARL transformée en SAS
Capital : 50.000 euros
Siège : Capo Di Lecci, 20137 Lecci
507905164 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 Septembre 2020, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50.000 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Albin MORGET. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président :

La société HMIG, SARL au capital de 5000 euros, ayant son siège social Capu di Lecci, 20137 LECCI, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 441 067, représentée par Monsieur Albin MORGET, son gérant.

BATI - CONCEPT MEDITERRANEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Maison Raffaelli
Casamozza - 20290 Lucciana
440 298 719 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 16/11/2020, l'AGE a décidé :
- de remplacer la dénomination sociale "BATI - CONCEPT MEDITERRANEE" par "TERRABAT" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

S.D PATRIMOINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Caldaniccia
Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 879 999 662

Par décision du 12/11/2020, l'Associé unique a décidé :

- de modifier, à compter du 12/11/2020, l'objet social et l'article 2 des statuts. Ancienne mention : Gestion de location meublés.

Nouvelle mention : Acquisition de tous biens ou droits immobiliers, construction d'immeubles, soit par elle-même soit par l'intermédiaire d'un bail à construction, gestion et exploitation par bail de tous biens immobiliers.

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à ce qui précède ou susceptibles de favoriser son développement.

Pour avis,
Le Président.

CORSICA FPS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 000 euros

Siège social :

Chez Monsieur PAOLI Jean Baptiste
11, lotissement Nerucciu, 20240 Solaro
790 484 422 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 4 août 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 100.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Jean Baptiste PAOLI, demeurant 58, Marine de SOLARO, 20240 SOLARO.

Pour avis, Le Président.

N° 57

AVIS

Le 06.10.2020, l'associé unique de la **sasu club'agenzia**, capital 100€, rt de lento, 20252 campitello, RCS Bastia 879878668, décide d'ajouter à l'objet social les activités suivantes : communication digitale, prestations de services informatique, consulting. RCS Bastia.

N° 58

OBC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : Lieu-dit Cervi

20131 Pianotolli-Caldarellu

830 331 070 RCS Ajaccio

L'Associé unique a mis à jour l'objet de la Société le 30.09.2020. La société conserve le même objet que celui adopté lors de sa constitution (cf. publicité n°20 parue dans l'Informateur Corse Nouvelle n°#6670 du 16.06.2017) sous la réserve suivante : les activités de négoce, location, gestion, exploitation, prise à bail de locaux, immeubles et fonds de commerces peuvent être exercées indépendamment des autres activités de la Société que sont la prestation de conseil et la réalisation et/ou l'assistance et le conseil dans la réalisation d'événements.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SERVICE SPORTS

EURL au capital de 7623 €

Siège social : Tropica

20230 Linguizzetta

RCS Bastia 440 814 036

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La société a dorénavant pour objet complémentaire en France et à l'étranger :

- L'exploitation de tout fonds de commerce de restauration rapide, snack, salon de thé (plats cuisinés, gaufres, pizzas, salades, sandwiches, hamburgers...);

- La vente de plats à emporter et la livraison de plats préparés ou non ;

- La vente de boissons alcoolisées ou non ;

- L'organisation de soirées privées ;

- Généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement ou son extension.

Modification au RCS de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 60

SASU MACEI

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rte de Calzarello

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Siège de Liquidation :

Route de Calzarello

20243 Prunelli Di Fiumorbo

834 837 833 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 3 novembre 2020 au Route de Calzarello, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Loïc MACE, demeurant 3 rue Marengo, 72000 LE MANS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 61

SARL

SARL au capital de 500 €

Siège social : Ciniccia, 20170 Levie

RCS Ajaccio 839 427 473

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 03/12/2019, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M Giuseppe Jean-Antoine demeurant Ciniccia, 20170 LEVIE pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/12/2019. Radiation au RCS d'Ajaccio.



Dénomination :

MAXIMUS.

Forme : SCI Société en liquidation

Capital social : 1000 euros

Siège social : Arena Suprana

20215 Vescovato

827837139 RCS de Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 octobre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 octobre 2020. Monsieur Alain TORZUOLI, demeurant VESCOVATO, 20215 ARENA SUPRANA a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le Liquidateur, TORZUOLI ALAIN.

N° 63

ALBA II

SCI au capital de 120 €

Siège social : Résidence A Sulana

Bât D, 20200 Bastia

797 862 240 RCS de Bastia

Le 12/11/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Marjorie PELLICCIA, Chemin de Pietra Poli, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 64

NHP CORSE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 4000 euros

Siège social et de liquidation :

Lieu-dit Cavone, ZAC du Vazzio

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 849 504 006

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Marc PANTALACCI, demeurant 61 route des Sanguinaires, Lotissement I Fratti, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Cavone, ZAC du Vazzio, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

GARDEJAM

Société Civile Immobilière

Au capital de 7.622,45 €

Siège Social : Centre Commercial

Port Toga - 20200 Bastia

387 870 132 R.C.S. Bastia

AVIS DE DISSOLUTION PAR CONFUSION DE PATRIMOINE

La société GARDEJAM sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 22 octobre 2020, souscrite par la société CORIN, associée unique, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est à BASTIA 20200, Centre commercial Port Toga, identifiée sous le numéro 337 921 860 au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société GARDEJAM peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 66

ALBA

SCI au capital de 100 €

Siège social : Résidence A Sulana

Bât D - 20200 Bastia

797 469 699 RCS de Bastia

Le 12/11/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Marjorie IVALDI PELLICCIA, Chemin de Pietra Poli, Lieu-dit Levaca, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

N° 67

CHIOSO TONDO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège : Hameau de Curzo

Route de Calvi, 20256 Corbara

Siège de liquidation :

Hameau de Curzo, Route de Calvi

20256 Corbara

439 214 933 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 22 octobre 2020 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Franck AMADEI, demeurant Les Terrasses Pietralta, 20256 CORBARA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

PELIVA

SCI au capital de 100 €
Siège social : Lieu-dit CORSO
20232 Oletta
798 009 676 RCS de Bastia

Le 12/11/2020, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Marjorie PELLICCIA, Chemin de Pietra Poli, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Bastia.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 69

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°57, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 06 novembre 2020, n°6846, concernant la résiliation de location gérance entre la "Société SAN BARTOLOMEO à la Société I GHJACCI - Les Glaces Corses",
Il fallait lire, "Concernant la société I Ghjacci - les Glaces Corses" dont le siège social est sis 22 rue Général de Gaulle à PORTO-VECCHIO [20137]
Et non 8 rue du Palais - 20169 BONIFACIO", pour un fond de commerce situé 16 rue Doria à BONIFACIO.
Le reste sans changement.

N° 70

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00158780 parue dans ICN Informateur Corse Nouvelle, le 13/11/2020 concernant la société J.P.M. DIFFUSION, Lire : Par ASSP en date du 04/11/2020 En lieu et place de Par ASSP en date du 02/11/2020.

N° 71

DIVERS

Rectification à l'insertion parue dans l'Informateur Corse du 30/10/2020 concernant la constitution de la société FLEURS DU MARQUIS. Lire dénomination : FLEURS DU MAQUIS.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 72

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :
Loubière Christian Emmanuel Michel
"Jardin d'Ecorce"
Route de Figarella
Ldt Terrazzone
20214 Moncale

Activité : Paysagiste, entretien de parcs et jardins
RCS Bastia : A 403 575 731, 2007 A 225
Commissaire à l'exécution du Plan :
SELARL BRM
[Me Bernard ROUSSEL]
RN 193 - Lieu-dit Canale
20600 Furiani

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Terra Di Lea [SARL]
Lieu-dit Suarella
20270 Aléria

Activité : Négoce de vin
RCS Bastia : B 430 418 814, 2000 B 107
Date de cessation des paiements : 10/05/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 74

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Moracchini Clément Christian François
Route de Calenzana - Rés l'Acapulco
20260 Calvi

Activité : Maçonnerie générale - Carrelage - Peinture
RM : N°530 991 512 [938.12.2B]
A fixé la durée de ce plan à Huit ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 75

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
IMusic-School "IMS" [SAS]
5, Montée Sainte-Claire
20200 Bastia

Activité : Editeur de service informatique, cours de musique en ligne
RCS Bastia : B/499 411 684, 2007 B 352
Immatriculation secondaire :
Le Concorde - 11-27-37 Avenue des Pignatières - 06700 Saint-Laurent-du-Var
RCS Antibes : 2018 B 1540

A fixé la durée de ce plan à Dix ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :
Transports Tiberi [SARL]
Pont du Travo - T10
20240 Ventiseri

Activité : Transports publics de voyageurs
RCS Bastia : B 312 914 427, 78 B 38
Date de cessation des paiements : 04/02/2020

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 77

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
SARL LO-C [SARL]
Casamozza

Immeuble St Jean
"Point Chaud du Golo"
20290 Lucciana

Activité : Boulangerie - Point Chaud - Patisserie restauration rapide
RCS Bastia : B 531 948 446, 2011 B 221
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 78

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Viale Jean-Charles
15, boulevard Paoli
"L'Atelier HBJ"
20200 Bastia

Activité : Réparation et fabrication d'horlogerie et de bijouterie
RM : N° 327 768 115 [93.83.2B]

A fixé la durée de ce plan à Huit ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Caza Immobilier

"CZ" [SARL], 2, rue César Campinchi
"Orpi" - 20200 Bastia

Activité : Transaction sur immeuble et fonds de commerce
RCS Bastia : B/533 320 081, 2011 B 309

A fixé la durée de ce plan à Huit ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 80

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/11/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

IMusic-Group [SAS]

5, Montée Sainte-Claire, 20200 Bastia

Activité : Holding
RCS Bastia : B/828 216 572, 2017 B 177

A fixé la durée de ce plan à Dix ans
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

**POURSUITE
DE L'ACTIVITE**

N° 81



140 chemin de l'Armée d'Afrique
13010 MARSEILLE

SOCIETE HOTELIERE JME

SARL au capital de 10000 €

Siège social : Santa Catalina 1

Lieu-dit Canutta, 20217 Saint-Florent

839 696 077 RCS de Bastia

L'assemblée générale du 30/07/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS de Bastia.

N° 82



140 chemin de l'Armée d'Afrique
13010 MARSEILLE

L'ATRIUM

SARLU au capital de 80000 €

Siège social : Les Tamaris

20217 Saint-Florent

415 262 088 RCS de Bastia

En date du 30/07/2020 l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS de Bastia.

N° 83



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE CORSE

MAIRIE DE SAN-LORENZO
CUMUNA DI SAN-LURENZU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Intitulé du marché : AMENAGEMENTS DE LA COURS D'ÉCOLE

Identification de l'organisme acheteur :

Commune de SAN-LORENZO
Lieu-dit Tribbiu - 20244 SAN-LORENZO
Tél : 04.95.48.40.15
Mail : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Objet du marché :

LOT 1 : Terrassement sommaire.
LOT 2 : Travaux de maçonnerie divers.
LOT 3 : Fourniture et pose d'un préau.

Procédure de passation :

Procédure adaptée, article 28 du CMP.

Critères d'attribution du marché :

- Prix des prestations : 30 %
- Qualité de la prestation et d'intégration : 30 %
- Délais d'intervention : 40 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

Renseignements :

Par mail et téléphone : Mairie de SAN-LORENZO, Lieu-dit Tribbiu, 20244 SAN-LORENZO. Tél : 04.95.48.40.15 - Mail : mairie.sanlorenzo@gmail.com

Date et heure limites de remise des offres :

Procédure urgente en raison du besoin immédiat des scolaires de pouvoir effectuer le maximum d'activités scolaires et extra-scolaires possibles en plein air, sécurisés et abrités en raison des normes sanitaires en vigueur [Article L1311-4 du Code de la santé publique, Article R2122-1 du Code de la commande publique, et CMP - III de l'article 67 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016].

La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées au vendredi 27 novembre 2020 à 16h.

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres doivent uniquement et obligatoirement être transmises par la poste en pli recommandé avec accusé de réception.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le jeudi 12 novembre 2020 à 8h.

Le Maire, M. Jérôme NEGRONI.

N° 84

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le jeudi 21 janvier 2021 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE D'OLMETA-DI-TUDA (Haute-Corse)

Dans la résidence « les cinq chemins » cadastrée section C 816-817 au lieudit TEG-GIA GIALATTA d'une contenance totale 40a 09ca les biens et droits immobiliers composant :

Le lot numéro 16 : un parking extérieur portant le numéro 16 du plan.

Le lot numéro 17 : un parking extérieur portant le numéro 17 du plan.

Le lot numéro 36 : dans le bâtiment A à l'étage au centre un appartement T3
LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 99.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 15 DECEMBRE 2020 de 14 h à 15h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 85



Bastia

AVIS DE PUBLICITE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

(en application de l'article L.2122-1-4 du code général
de la propriété des personnes publiques)

Descriptif de l'activité autorisée :

La Ville de Bastia envisage de mettre à disposition des emplacements sur la place Saint Nicolas au profit d'opérateurs économiques tout au long de l'année 2021 pour l'installation d'animations à destination du jeune public selon les formules suivantes :

1) Activités exercées à l'année :

- Un emplacement situé sur la partie basse de la place Saint Nicolas (entre le monument aux morts et l'Office du Tourisme) destiné à l'installation d'un trampoline respectant les dimensions de 77m2 maximum.

- Un emplacement dédié à la vente de bonbons et gadgets pour enfants respectant la surface de 5m2 maximum.

2) Activités exercées pendant les vacances scolaires :

- Un emplacement dédié à des activités de loisirs respectant les dimensions de 200 m2 d'emprise au sol et d'une hauteur maximale de 4m en tout point.

- Des emplacements dédiés à des animations pour jeunes enfants respectant les dimensions de 5 m² maximum.

Procédure de remise des manifestations d'intérêt :

Tout opérateur économique qui souhaiterait occuper le domaine public susvisé, pendant les périodes demandées, est invité, dans un délai de 15 jours suivant la publication sur le site de la Ville du présent avis, à proposer sa candidature à l'adresse suivante :

Mairie de Bastia
Service domaine public
20410 Bastia cedex

Ou par courriel à l'adresse suivante : domaine-public@bastia.corsica

Tout candidat devra adresser un dossier présentant la nature de l'activité exercée, la description de l'installation, les horaires d'ouverture, l'âge du public visé, les services et tarifs proposés.

Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des éléments suivants :

- Lettre de demande
- Descriptif de l'animation proposée avec dimensions, caractéristiques techniques et vérification technique de sécurité de l'installation lorsqu'il est justifié + photos
- Kbis ou autre pièce justificative de l'activité commerciale datant de moins de 3 mois

- Copie de la pièce d'identité

- Attestation d'assurance couvrant l'exercice de cette activité en cours de validité

Procédure de sélection :

A l'issue du délai de 15 jours suivant l'affichage du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation d'occupation du domaine public selon les critères suivants :

- La présence de l'ensemble des éléments demandés dans le dossier de présentation
- Le respect des dimensions imposées
- L'intégration esthétique au site
- L'intérêt ludicoéducatif

Mis en ligne le 3 novembre 2020.

N° 86



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 24/2020

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tel : 04.95.32.88.32, 9
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique].

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Fourniture et entretien de petit matériel pour les besoins des services de voirie de la Commune de Ville Di Pietrabugno.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 4 décembre 2020 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Commune de Rogliano
Monsieur le Maire
Mairie - 20247 Rogliano
Téléphone : 04 95 35 42 04
Courriel : mairiederogliano@orange.fr

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.dematis.com>

2 - MODE DE PASSATION :

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

3 - OBJET DU MARCHÉ

Marché de travaux « Aménagement du parking de Rogliano »

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

5 - ACCES AU DCE :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil de l'acheteur :

<https://www.dematis.com>

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Rogliano
20247 Rogliano

04.95.35.42.04 - mairiederogliano@orange.fr

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :

Cabinet BLASINI, 11, bis Avenue Jean ZUCCARELLI
20200 BASTIA - Tél 04.95.31.16.27 - FAX 04.95.32.29.23
contact@cabinet-blasini.fr

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.dematis.com>. La signature électronique n'est pas exigée.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 25 novembre 2020 à 12 heures 00

AVIS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MSA de la Corse

Correspondant : M. Christophe Vincetti,

Responsable achats,
MSA de la Corse

Parc Cuneo d'Ornano - BP 407,
20175 Ajaccio cedex 1, tél. : 04 95 29 27 68,
courriel : vincetti.christophe@msa20.msa.fr

adresse internet du profil acheteur :

<https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Objet du marché : Nettoyage des sites de la MSA de Corse.

Type de marché de fournitures :

Catégorie de services : 14

Classification CPV [Vocabulaire Commun des Marchés] :

Objet principal : 90919200

Caractéristiques principales :

Des variantes seront-elles prises en compte : non

Prestations divisées en lots : oui

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 19 décembre 2020 à 16 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MSA20-2005

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 novembre 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

http://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_NHodUfj5oQ

Nature et désignation des lots :

Lot(s) 1 Siège social

Nettoyage du siège social de Caldaniccia.

Lot(s) 2 Agences et permanences

Nettoyage des agences de la MSA : Bastia, Folelli, Ghisonaccia, Ponte-Leccia.

DERNIERES MINUTES**MATTEI TIARA**

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : Frapalli, 20112 Mela

500 549 613 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 12/11/20, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de produits nutritionnels et cosmétiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

S.A.R.L. VILLA CORSA

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Route de Calvi

Immeuble Le Clos des Oliviers, Bât H

20220 Ile-Rousse

RCS Bastia 852 123 371

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-364

EXTRAIT

Par jugement du 09 Novembre 2020, le Tribunal prononce l'adoption d'un Plan de redressement par voie de continuation sur 10 annuités constantes à l'égard de :

Marie-Pierre Pasqualini,
ayant son siège social Le Super Bastia,
Immeuble San Petrone, 20200 Bastia
Activité : Infirmière

Juge Commissaire : Monsieur ALBA-REDE F., Juge Commissaire Titulaire et Mme LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant

Commissaire à l'exécution du Plan : SELARL BRMJ

17 Bd Paoli - 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-1028

EXTRAIT

Par jugement du 09 Novembre 2020, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif, constate le caractère impécunieux et alloue à la SELARL BRMJ, 1500 euros à l'égard de :

Association Groupement Sportif Objectif Nature,
ayant son siège social
3, rue Notre Dame de Lourdes,
20200 Bastia (Haute-Corse)

Forme : Association Groupement Sportif Objectif Nature

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 18-30

EXTRAIT

Par jugement du 09 Novembre 2020, le Tribunal prononce le caractère partiellement impécunieux de la procédure de liquidation judiciaire et alloue à la SELARL BRMJ, la somme de 1.228,53 euros à l'égard de :

Carmine Zullo, ayant son siège social
C/ Fabiani Agnès, Ld Travo,
20240 Ventiseri

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 12-544

EXTRAIT

Par jugement du 09 Novembre 2020, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Lydie Farina, ayant son siège social
Résidence Les Flamands Roses,
Appt 12, Rte de la Lagune,
20290 Borgo

Pour extrait : Le Greffier.

SOGNI

Société par Actions simplifiée

Au capital de 5800 euros

Porté à 5800 euros

Siège social : Villa Jean Michelle

Quartier Giambelli, 20200 Bastia

832 045 538 RCS Bastia

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 novembre 2020,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 10 novembre 2020 par la banque Crédit Mutuel de Bastia,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 13 novembre 2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 2000 euros par émission de 2000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 4000 euros à 6000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre mille euros [4000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à six mille euros [6000 euros].

Pour avis, Le Président.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre
des Redressements Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-548

EXTRAIT

Par jugement du 09 Novembre 2020, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Association Le Petit Monde de Chiarastefanu,
ayant son siège social
M. Fernandez Cédric,
Provence Logis, Montesoro, Bt A6,
20600 Bastia

Forme : Association

Pour extrait : Le Greffier.

N° 97

RESOHM

Société par Actions Simplifiée
(Société à Associé Unique)
Au capital de 15.000,00 Euros
Siège social : Lecci 20137
Lieu-dit Torraccia, Vitelelli
R.C.S. Ajaccio 13 250 506

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU PRESIDENT**

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 19 octobre 2020, Monsieur Morgan MADEC, né le 13 août 1974 à PIRAE [98716] et demeurant à LECCI 20137 lieudit TORRACCIA, de nationalité Française, a été nommé président de la société pour une durée indéterminée, à compter du 19 octobre 2020 en remplacement de Monsieur Gérard MADEC, démissionnaire de ses fonctions.

Pour avis, Le président.

Annonces légales
TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



ANNONCES LÉGALES

vosre contact : **Albert TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 98

LE GLACIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social : rue du Maréchal Joffre
20260 Calvi
323 325 498 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 01 novembre 2020 :

- Le siège social a été transféré, à compter de ce jour de rue du Maréchal Joffre, CALVI [Corse], à C/O le Grand Hôtel, 3, Boulevard Wilson, 20260 Calvi.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 99

**Société d'Aménagement
Foncier Et Rural
de la Corse**

Maison de l'Agriculture
15, Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Siret : 310 622 907 00031

**AVIS DE CHANGEMENT
D'ADMINISTRATEUR**

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement d'administrateurs :

Remplacement de Mr ANGELETTI André demeurant Rue Marboeuf - 20130 CAR-GESE, administrateur pour l'Office Foncier de Corse, sis 1 Avenue Eugène Macchini - Immeuble Le Régent - 20000 AJACCIO, par Mr Jean Christophe ANGELINI demeurant Résidence Storia di Blue - 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour avis,
Le 17 novembre 2020.

N° 100

EURL SATGE JEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 4000 euros
Siège Social :
21, Zone Artisanale de Travo
20240 Ventiseri
N° R.C.S. Bastia 509 207 296

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09.11.2020, il a été décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter 09.11.2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

* Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

* Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

* Anciennes mentions :

Monsieur Jean SATGE. Né le 13.06.1986 à Bastia. De nationalité Française. Demeurant : Saint Antoine - 20240 GHI-SONACCIA

* Nouvelles mentions :

Président : Monsieur Jean SATGE. Né le 13.06.1986 à Bastia. De nationalité Française. Demeurant : Saint Antoine - 20240 GHI-SONACCIA

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Présidence.

N° 101

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 novembre 2020, à CALACUCCIA [20224], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société : DOLCIUMI
Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La fabrication de pâtisseries, chocolats et confiseries à vendre sur place ou à emporter, avec service de livraison possible, salon de thé, viennoiseries, et vente d'objets et accessoires liés à l'activité.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 33 Avenue de Valdoniello, 20224 Calacuccia.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Mme Marion ALBERTINI, demeurant Muro Nuovo, 20224 Lozzi.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 102

G.C. HOLDING

Société Anonyme
Au capital de 2.058.061,72 €
Siège social : 10, rue Joffre
20260 Calvi
394 112 767 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associée unique du 01 novembre 2020 :

Le siège social a été transféré, à compter de ce jour de 10, rue Joffre, CALVI [Corse], à 3, Boulevard Wilson, 20260 Calvi.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 103

**SCP MAMELLI**

Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr**AVIS DE CESSION**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 2 novembre 2020, enregistré au SIE de BASTIA, le 5 novembre 2020 Dossier 2020 00035748 référence 2B04P31 2020N00494.

Entre Monsieur Jacques Christophe FESSLER, demeurant à MURATO [20239] Sottano. Né à VERDUN [55100] le 15 juillet 1961.

A cédé à la Société dénommée MALU-SOCO, Société en nom collectif au capital de 2000,00 €, dont le siège est à MURATO [20239], Alimentation U Peru, identifiée au SIREN sous le numéro 888 216 256 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds de commerce de presse, dépôt de gaz, alimentation générale et gérance de débit de tabac sis à MURATO [20239], connu sous le nom commercial ALIMENTATION GENERALE "U PERU", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 348 885 054 moyennant le prix principal de 330.000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 298.900,00 euros

- Pour le matériel : 31.100,00 euros.

Propriété et jouissance le 2 novembre 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 104

SOCAMA SUD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : 414 Marina Di Fiori
20137 Porto-Vecchio
504 352 683 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 octobre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

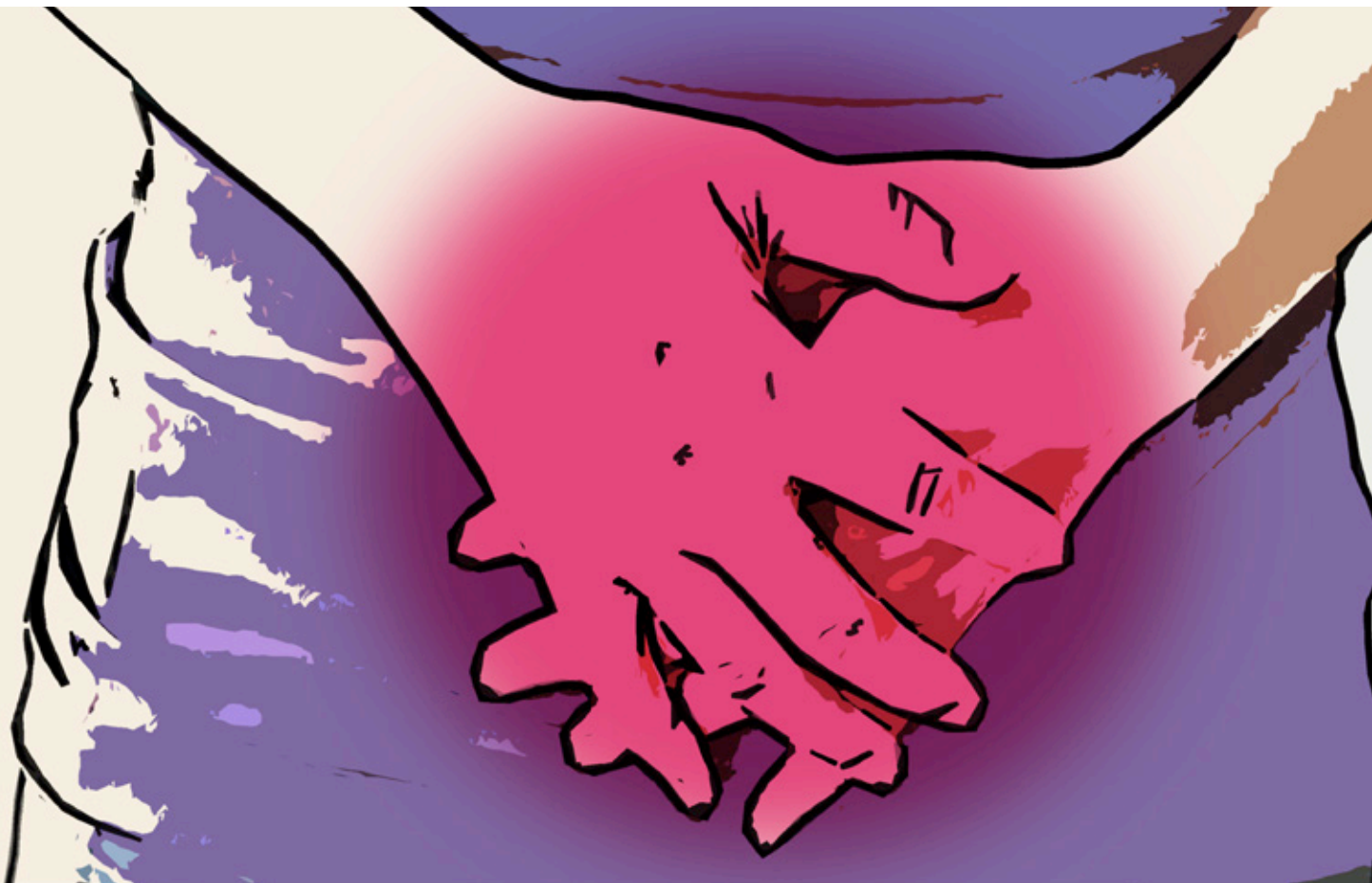


contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71

ENDOMÉTRIOSE

UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES PATIENTES INSULAIRES



***En France, l'endométriose touche 10% des femmes en âge de procréer,
soit 1,5 à 2,5 millions de femmes.***

***Chirurgien gynécologue à l'hôpital de Bastia, le Dr Amandine Faux
a créé le réseau endométriose Corse en 2018.***

***Elle nous en dit plus sur cette maladie encore trop méconnue
et sur la prise en charge pluridisciplinaire proposée à l'hôpital depuis 2 ans.***

Une réelle avancée pour les patientes insulaires.

Propos recueillis par Céline FORMALI

INTERVIEW DU Dr AMANDINE FAUX

Qu'est-ce que l'endométriose?

Ce sont des cellules de l'endomètre, muqueuse qui tapisse l'intérieur de l'utérus, qui se retrouvent pour une très mauvaise raison à l'intérieur de la cavité abdominale. Elles vont se développer indépendamment de l'utérus, dans le ventre. Ça peut être sur l'ovaire, auquel cas on appelle ça un endométriome ou un kyste endométriosique, ou alors dans la vessie, ou le plus souvent en arrière dans un endroit qu'on appelle le torus utérin qui est situé à la phase postérieure de l'utérus, au niveau du col. Ça peut aussi se loger de façon plus rare dans la plèvre, dans les poumons. Mais le plus souvent, c'est au sein de la cavité abdominale.

Quels sont les symptômes qui doivent alerter?

Il n'y a pas des choses spécifiques, il y a des choses qui sont évocatrices de l'endométriose. La première, ce sont des douleurs pelviennes chroniques qui sont rythmées par le cycle, les règles extrêmement douloureuses dès le début ou des règles qui deviennent de plus en plus douloureuses. Ça c'est assez typique. D'ailleurs, on a des femmes chez qui on diagnostique l'endométriose de plus en plus tôt. Les douleurs pendant les règles et de plus en plus invalidantes, c'est un signe qui doit vraiment attirer l'attention. Une autre douleur qui doit effectivement y faire penser, est celle ressentie pendant les rapports sexuels, notamment la pénétration profonde. Il faut clairement rechercher une endométriose quand il y a des signes comme cela. Ce qui est assez étonnant dans l'endométriose, c'est qu'on peut avoir des femmes très symptomatiques et qui pour autant ont une atteinte peu importante.

Concrètement comment diagnostique-t-on l'endométriose?

La suspicion se fait sur l'interrogatoire et l'examen clinique: la douleur chronique, la dysménorrhée (douleur qui précède, accompagne ou suit la menstruation) et la dyspareunie (douleurs pendant les rapports sexuels) sont vraiment les 3 signes qui font penser à l'endométriose. Après, faut-il aller plus loin dans le diagnostic? Pas forcément. Si c'est une jeune femme qui a des douleurs modérées et n'a pas forcément un désir de grossesse actuellement, ce qu'on fait c'est d'abord un test thérapeutique. On la met sous pilule si elle est d'accord, ce qui va bloquer ses règles. Si on voit que ça s'améliore, c'est un argument a posteriori pour dire probablement qu'il y a de l'endométriose. Est-ce que ça vaut le coup d'aller plus loin? Pas forcément, parce que si elle est soulagée et qu'elle est bien, on continue comme ça. Si elle n'est plus bien ou veut arrêter la pilule, à ce moment-là on réfléchit. Si après 6 mois de pilule, elle a toujours mal, alors on fait un diagnostic différentiel, on va voir au niveau urinaire, au niveau digestif, s'il n'y a rien, alors on propose une échographie pelvienne et une IRM.

Tout le monde ne fait pas l'IRM de façon correcte, il faut savoir la faire. En Corse, il y a deux endroits où on le fait, c'est ici à l'hôpital avec le Pr Bazot qui vient de l'Hôpital Tenon une fois par mois et le Dr Durand radiologue à Bastia.

La chirurgie n'est donc pas toujours la solution?

Non, elle n'est pas toujours nécessaire. On ne va pas forcément proposer l'intervention chirurgicale, car ça peut être délétère s'il n'y a pas

ENDOMÉTRIOSE CORSE

UNE ASSOCIATION POUR ALERTE SUR LA MALADIE

En 2016, Christelle Luciani a créé Endométriose Corse, association qui vient en aide aux femmes, qui, comme elle, sont atteintes de cette maladie.

Si les mentalités ont évolué, un grand nombre de femmes sont encore victimes d'errances de diagnostic. Grâce à l'association, Christelle entend informer et permettre une prise en charge plus rapide.

Christelle a 36 ans et vit à Corte. L'endométriose est son quotidien depuis qu'elle a 14 ans. Et son parcours médical fait froid dans le dos. Comme pour beaucoup de femmes, le diagnostic a tardé à tomber. Malgré les douleurs insoutenables, les gynécologues qu'elle a consultés n'ont pas détecté cette maladie. «Lorsque j'évoquais mes douleurs pendant les règles, on me disait que c'était normal et on me donnait des anti-inflammatoires. Mais pendant ce temps, la maladie continuait de me ronger de l'intérieur», confie la jeune femme. Il a fallu attendre 2014 pour qu'on mette véritablement un nom sur ses douleurs. Mais la maladie avait déjà fait beaucoup de dégâts dans son corps. La vessie et le tube digestif étaient touchés. D'abord mise sous ménopause artificielle, elle a dû ensuite subir une intervention chirurgicale qui a duré plus de 7 heures. Depuis, elle est en invalidité. «Il m'a fallu du temps pour accepter ma maladie, mais le plus dur aujourd'hui c'est de ne pas pouvoir travailler, moi qui étais très active».

Si des traitements existent pour stopper l'évolution de la maladie, aucun ne permet d'en guérir définitivement. Un grand nombre de femmes sont, à l'instar de Christelle, dans l'incapacité de mener une vie normale, professionnelle, familiale ou intime, que ce soit pour quelques jours ou durablement. Maux de dos, douleurs pendant les règles ou les rapports sexuels, les manifestations de l'endométriose sont multiples.

Et pour Christelle, beaucoup de femmes sont diagnostiquées trop tard. «Malheureusement ça fait des dégâts irréversibles dans le corps. Alors, j'ai voulu créer l'association pour que les femmes soient prises en charge le plus tôt possible, pour que ça ne détruise

pas une vie entière. Il ne faut pas attendre. Si on a des douleurs, il faut agir de suite. Et ne pas hésiter à avoir plusieurs avis médicaux car certains médecins ne prennent pas au sérieux ces douleurs. J'en ai fait les frais».

Depuis sa création en 2016, l'association a aidé au moins 300 personnes en Corse. «Les femmes qui nous sollicitent sont perdues, isolées, affolées et incomprises. Elles ne savent pas vers qui se tourner et ont parfois du mal à en parler à leur entourage car l'endométriose touche quand même ce qu'il y a de plus intime. Depuis peu, il y a une prise en charge plus spécifique à l'hôpital de Bastia. Mais en Corse, il est encore difficile de se faire soigner. Il y a beaucoup de malades par rapport au nombre de professionnels et les délais d'attente sont longs. Et selon où l'on habite, ça se complique. Par ailleurs, je trouve qu'ici il y a un tabou qui est encore plus présent que sur le continent. Nous aimerions mettre en place un colloque à la faculté de médecine de Corte, qui réunirait des professionnels de plusieurs pays. Mais pour l'instant, nous n'arrivons pas à récolter assez de fonds. Selon les pays, le regard sur la maladie est différent, tout comme le traitement. En Belgique, par exemple, je sais qu'ils opèrent les femmes en période de règles pour enlever totalement les adhérences. En France, on est encore trop mal informé. Personnellement, si j'avais été conseillée pour pouvoir envisager la congélation de mes ovocytes, je l'aurais sûrement fait. Maintenant c'est trop tard.»

Dans l'attente, l'association est à la recherche de bénévoles pour pouvoir informer un maximum de personnes sur toute la Corse. ■ **CF Savoir + : www.facebook.com/Endocorse**

un bénéfice attendu. Ce qu'il faut voir ce sont les symptômes. Le plus souvent, c'est la douleur et l'infertilité ou les deux associés, ou encore les complications. Ce n'est pas très fréquent mais ça peut arriver. Le plus souvent l'indication opératoire, c'est effectivement quand il y a douleur avec échec de traitement médical ou alors infertilité avec échec de PMA. D'autant plus que c'est une chirurgie qui n'est pas évidente. Ici, nous opérons toujours à deux chirurgiens. C'est pourquoi l'opération on y va quand on est forcé d'y aller. On ne se jette pas sur les gens pour les opérer.

Justement, y-a-t-il un lien avéré entre l'infertilité et l'endométriose?

Il y a en effet plus de femmes infertiles dans une population d'endométriose. Après, ce sont des questions à se poser quand on voit une femme atteinte. Quel est le symptôme premier? Ça peut être la douleur, l'infertilité ou les deux. Une femme qui est jeune, on lui pose la question de ce qu'elle souhaite aujourd'hui. Un bébé ou ne plus avoir mal? La pratique de la congélation d'ovocytes est de plus en plus courante. Ici, nous travaillons beaucoup avec l'équipe de l'hôpital de la Conception à Marseille. C'est pris en charge dans le cadre d'une endométriose sévère.

La chirurgie est-elle vraiment efficace?

Oui, les études montrent que l'opération fonctionne bien. L'endométriose, quand on opère, il faut tout retirer. Si on laisse un petit morceau, les patientes auront des douleurs, ça on le sait. Après, même si on opère bien, qu'on a tout enlevé, quand l'endométriose est installée depuis plusieurs années des douleurs résiduelles peuvent arriver. Mais globalement, avec la chirurgie, on obtient quand même de bons résultats.

On entend encore beaucoup de femmes se plaindre d'un diagnostic tardif. Les mentalités ont évolué au niveau médical?

Oui. Avant on entendait souvent «vous avez mal pendant vos règles c'est normal». Maintenant, il y a quand même plus de communication par rapport à cette maladie au niveau des professionnels et les femmes sont aussi plus informées. On a de plus en plus de femmes en consultation qui ont peur d'avoir de l'endométriose et c'est une bonne raison de venir parce qu'il ne faut pas forcément faire une IRM ou opérer mais c'est bien de venir pour se rassurer. Une chose est sûre, une femme qui a des douleurs chroniques, ce n'est pas normal.

Guérit-on de l'endométriose?

Oui, à la ménopause. Sauf si des douleurs séquellaires persistent. D'où la ménopause artificielle proposée. Il s'agit de l'arrêt du fonctionnement des ovaires et donc des cycles menstruels.

En 2018, avec le Dr Thomas Darnaud vous avez mis en place le réseau endométriose Corse, en quoi cela consiste-t-il?

C'est une maladie bénigne, mais complexe. Les premiers agents de soin sont les gynécologues mais ce n'est pas suffisant, car c'est une maladie qui touche différents organes, qui est pluridisciplinaire. Donc on a vraiment besoin, pour prendre en charge les femmes dans leur globalité, de différentes spécialités médicales notamment les chirurgiens viscéraux, les urologues, les gastro-entérologues, les chirurgiens gynécologues, mais il faut aussi des médecins d'imagerie, des radiologues performants, formés à cela, car c'est une maladie qui est très spécifique, qu'un radiologue lambda ne saura pas bien diagnostiquer sur une échographie ou une IRM.

C'est pour cela que nous avons mis en place ce réseau. J'ai appelé plusieurs personnes, dans un premier temps au sein de l'hôpital puis en ville. Nous faisons des réunions tous les 2 mois, nous présentons les dossiers qui sont un peu compliqués, nous étudions les imageries ensemble. Et nous proposons des solutions ensemble. Nous sommes au moins 30 à chaque réunion. Ce réseau commence à bien fonctionner, ça facilite vraiment le diagnostic. Ce n'est plus la patiente qui voit un gynécologue et aura son irm 3 mois après... avec ce réseau, la prise en charge est beaucoup plus rapide et efficace. Je pense qu'on est dans de bonnes conditions aujourd'hui à Bastia pour opérer une grande partie des endométrioses sévères.

Quels sont vos projets avec le réseau?

Les deux problèmes actuellement sont la douleur et l'accompagnement psychologique. Nous travaillons sur la création d'un centre anti-douleur. Sur le plan psychologique, nous manquons de professionnels. Souvent, des femmes se sont senties dénigrées suite à une errance de diagnostic et ont besoin d'un suivi. Par ailleurs, nous souhaitons travailler en partenariat avec l'Hôpital Tenon à Paris, avec le Pr Darai qui va venir une fois par mois pour voir et opérer. C'est en train de se mettre en place. ■

TÉMOIGNAGES

Élodie, 23 ans

Depuis que j'ai mes règles, je souffre énormément. Il y a un peu plus de 2 ans, j'ai fait comprendre aux médecins que j'avais vraiment un problème et que ces douleurs n'étaient pas normales. Mais on me disait que ce n'était pas possible de souffrir d'une telle maladie à ce stade à mon âge. Les médecins pensaient que mes douleurs venaient des intestins. Puis après des examens, le diagnostic est tombé, il s'agissait d'endométriose profonde. Ça m'a soulagée d'avoir un diagnostic. J'ai été opérée il y a un an et aujourd'hui j'ai un traitement qui stoppe mes règles.

Au quotidien, ce n'est pas facile. Il m'arrive de ne pas vouloir sortir de peur d'avoir mal. J'ai toujours des anti-douleurs dans le sac. On manque cruellement de reconnaissance. On ne se rend pas compte à quel point nous souffrons. Cette maladie m'a gâché ma jeunesse.

Christelle, 40 ans

C'est un supplice au quotidien. Je suis réglée depuis que j'ai 10 ans et on m'a toujours dit que c'était normal d'avoir mal. Parfois, j'en arrivais même à me dire que tout ça était dans ma tête. Il y a 10 ans, j'ai consulté un professeur à Marseille et il a diagnostiqué ma maladie. J'ai été soulagée qu'on pose un nom sur mes douleurs. Il m'a opérée quelques mois plus tard. Pendant 2 ans, je n'ai plus eu de douleurs. Puis c'est revenu.

J'ai dû me faire opérer à nouveau, puis encore une fois en 2015. Et il y a quelques mois j'ai dû subir une hystérectomie. C'est très compliqué à vivre. J'ai beaucoup souffert du manque de compréhension. Aujourd'hui je me sens mieux, j'ai fait le deuil de la maternité. Je souhaiterais qu'il y ait en Corse des réunions d'information et que les médecins soient capables de diagnostiquer plus tôt. J'ai consulté beaucoup de gynécologues à Ajaccio, aucun ne m'a prise au sérieux. Il faut absolument que les mentalités changent.

BUDGET DES MÉNAGES

DE PLUS EN PLUS DE CHOIX IMPOSSIBLES

Chauffer son logement ou payer sa facture d'eau? C'est le genre de choix impossible auquel de plus en plus de ménages sont confrontés, selon le Secours catholique-Caritas France. Dans son rapport statistique annuel sur l'état de la pauvreté en France, l'association révèle que de nombreuses personnes disposent aujourd'hui «de 2 à 9€ par jour, au mieux, pour se nourrir ou s'habiller une fois leurs dépenses contraintes, comme le loyer, réglées». Une somme dérisoire avec laquelle il est bien sûr impossible de gérer un budget quotidien. «On a toujours l'impression qu'avec les minimas sociaux les familles sont en mesure de se débrouiller. Or, au regard de l'étude qu'il a faite, le Secours catholique a bien démontré que c'est impossible. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour vivre simplement sa vie au quotidien durant un mois, souligne Germaine Bourdais, déléguée du Secours catholique en Corse. Quand on n'a pas l'argent minimum nécessaire, on ne peut pas faire de choix, on est obligé d'aller à l'essentiel, et quelquefois même s'interdire des choses elles-mêmes essentielles.» Alors que plus de 20% de la population corse vit toujours sous le seuil de pauvreté, l'association est confrontée au quotidien à de telles réalités sur l'île. En 2019, 6773 personnes ont été accueillies par les équipes de la délégation, parmi lesquelles les 25-49 ans sont majoritaires. «Dans les ménages que nous recevons, on a souvent des familles qui n'ont même pas 3€ pour vivre par jour dans le reste à vivre. Et encore, il y a aussi des situations où on est en négatif, où, après avoir payé le loyer et une seule facture, il ne reste plus rien aux familles pour pouvoir se nourrir, s'habiller et vivre au quotidien», déplore Germaine Bourdais. Des situations de très grande précarité qui frappent désormais également fréquemment les plus de 60 ans. «Ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers le Secours catholique car ils n'arrivent plus à s'en sortir, ajoute-t-elle. Nous constatons aussi que le nombre de familles monoparentales est un peu au-dessus de la moyenne nationale. Cela reste de plus, la population la plus en difficulté aujourd'hui au niveau de la Corse». De manière plus générale, l'étude pointe également un contexte plus que jamais marqué par l'incertitude. «Pour beaucoup, 2020 est l'année de tous les dangers» dit ainsi le rapport du Secours catholique. «On constate que des familles qui n'avaient jamais sollicité le Secours catholique sont venues vers nous car elles n'arrivent plus à s'en sortir. C'est un public qui était juste au-dessus des minimas nécessaires pour vivre qui a basculé dans la pauvreté du fait de la crise», précise de son côté Germaine Bourdais. Face à l'ensemble de ces constats, l'association plaide plus que jamais pour l'instauration d'un revenu minimum garanti inconditionnel. «Ce n'est pas possible d'avoir des personnes qui n'ont plus rien pour arriver à vivre. Il faut un minimum indispensable pour non pas faire des choix, mais simplement pour pouvoir vivre. Il faut que les politiques, à tous les niveaux, puissent appuyer cette démarche et qu'on arrive à avoir ce minimum pour que chacun puisse survivre. C'est indispensable et nécessaire. La solidarité passe aussi par cela !».

■ Manon PERELLI



0,4 %

millions de repas distribués, 875 000 personnes accueillies par les Restos du Cœur en 2019. Au plus fort du premier confinement, l'association a dû se réorganiser pour assurer «un accueil inconditionnel pour l'aide alimentaire» dans ses centres et fréquentation des distributions dans la rue avait augmenté de 40%. L'enjeu majeur de sa 36^e campagne qui débute ce 24 novembre, dans un contexte sanitaire inédit, est de continuer à faire face.

2

millions de patients souffrant de dénutrition en France, dont 270 000 en Ehpad et 400 000 personnes âgées à domicile, alerte le Collectif de lutte contre la dénutrition qui a organisé la première semaine nationale de la dénutrition, du 12 au 19 novembre. Cette pathologie ne concerne pas que les seniors: elle affecte 20 à 40% des personnes hospitalisées, dont les malades du cancer, les malades d'Alzheimer et un enfant hospitalisé sur 10.

8 %

de diminution sur le nombre de créations d'entreprises entre janvier et octobre 2020 par rapport à la même période en 2019, selon une étude réalisée par Legalstart et Flashes à partir des données Infogreffe des 50 plus grandes villes françaises. Toutefois cette baisse est contrebalancée par celle, de 12%, du nombre de fermetures. La balance créations-fermetures de janvier à octobre 2020 serait donc globalement meilleure, sur ce panel, qu'en 2019.

Puisque le confinement a été renouvelé pour une saison 2, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques et librairies (à l'exception de celles pouvant proposer un service « click and collect ») ont dû baisser le rideau.

Nous tenterons cela dit de proposer chaque semaine une sélection de sites, de séries, d'ouvrages, de films ou d'initiatives qui peuvent contribuer à rendre ce re-confinement moins pénible, en attendant le retour à une vie où le « non-essentiel » a toute sa place.

L'homme devenu dauphin

C'est un livre qui se veut être « un message d'espoir pour tous ceux qui ont perdu confiance en la vie », selon son éditeur. Thierry Corbalan vient de sortir son autobiographie, 182 pages qui retracent, sous forme de questions-réponses, l'incroyable parcours de sa vie ou plutôt de ses vies. Tout d'abord, une première qui commence en 1959 ans à Oran, en Algérie. Thierry Corbalan raconte ainsi son enfance, le départ forcé de ses parents lors de l'indépendance, sa première « croisière » pour rallier Toulon, le futur à reconstruire dans cette métropole qu'il ne connaissait pas, et les difficultés rencontrées par ses parents pour trouver leur place. Dans les pages suivantes, il évoque aussi longuement sa passion de toujours, le sport, qui ne fera que prendre de l'importance au fil de sa vie. Et puis surtout, il raconte le moment où cette vie a basculé. Jeune papa pas encore tout à fait trentenaire, il est alors policier dans le sud de la France, et aime s'adonner à l'un de ses loisirs préférés, la pêche. Un petit plaisir qui va tout faire basculer, un jour de 1988 où sa canne à pêche en carbone heurte des caténaires de train. Un terrible accident, duquel il ne réchappe que de peu, mais qui va lui coûter ses deux bras. Dès lors, le jeune homme va faire montre d'une incroyable résilience. Mieux, il va même rebondir afin de reconstruire une vie « encore plus belle que celle d'avant », confie-t-il. Une deuxième chance dont il décide de profiter deux fois plus intensément. C'est le début d'un parcours hors du commun qui va le conduire à courir un marathon, un an à peine après son accident, et surtout à devenir celui que nous connaissons aujourd'hui comme le Dauphin Corse. Depuis 2009, ce sportif de haut niveau et champion au grand cœur a en effet relevé de nombreux défis aquatiques, plus extraordinaires les uns que les autres : nager au Groënland, traverser le lac Léman, ou encore faire le tour de la Corse en monopalme en sont quelques exemples. « Beaucoup de personnes me connaissent à travers ces défis, mais ne savent pas quelle a été ma vie et comment j'en suis arrivé là. C'est pourquoi j'ai décidé d'écrire ce livre, sourit Thierry Corbalan. Le message que je veux faire passer avec ce livre, c'est de montrer que jamais rien n'est impossible, que la vie peut être belle, quoi qu'il puisse arriver. » Leçon d'humanité et de résilience, ce premier ouvrage s'arrête en 2014. De quoi laisser de la matière pour envisager une suite, qui sera peut-être consacrée au dernier défi qu'il a réalisé en septembre dernier entre Calvi et Mandelieu-la-Napoule, le lieu de son accident, afin de « finir là où tout a commencé ». ■

Manon PERELLI

Paru aux éditions Sydney Laurent. Disponible en version papier ou ebook

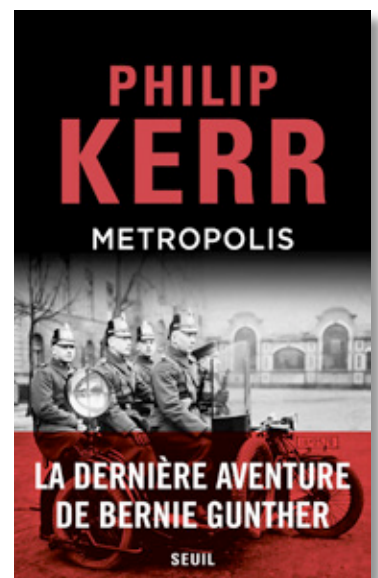


Metropolis

En 1989, les amateurs de polars historiques découvraient *L'été de cristal*, du romancier écossais Philip Kerr, et faisaient connaissance avec Bernie Gunther, personnage complexe qui, sous les dehors d'un ours, tient aussi du chat auquel on prête de pouvoir connaître neuf vies. Au fil des romans que lui a consacrés Kerr, il sera en effet le jouet et le témoin désabusé de l'Histoire, des tranchées de 14-18 aux 10 premières années de la Guerre froide. Il sera tour à tour policier à la Kripo, détective privé, investigateur au Bureau des crimes de guerre de la Wehrmacht, débusqueur de nazis candidats à l'exil vers des cieux plus cléments, puis exilé lui-même, concierge dans un hôtel de la Riviera, veilleur de nuit dans une morgue berlinoise et enquêteur pour une compagnie d'assurances munichoise. Ballotté par les événements, les revirements politiques, les compromis entre ennemis de la veille et les trahisons entre alliés d'hier, il récoltera surtout des plaies et des bosses. Il est vrai que s'il a toujours aspiré profondément au bonheur et à la tranquillité, Bernie est affligé d'une tare : quoique ne cherchant surtout pas à devenir un héros, il est incurablement épris de justice et ne sait pas se taire, en tout cas pas longtemps, pas même face à Reinhard Heydrich. Et si dès 1918, il a perdu toute illusion sur la bonté de l'homme, il n'en considère pas moins devoir toujours tenter de faire ce qui est juste. Un misanthrope idéaliste, parfois presque naïf, mais heureusement pour lui et pour les lecteurs, doté d'un remarquable instinct de survie. Philip Kerr est mort en mars 2018, mais trois autres romans consacrés à Bernie Gunther restaient alors à paraître. *Metropolis* est l'ultime. Il ne nous apprend rien de plus sur le sort voire la fin de Gunther (à nous de l'imaginer) puisqu'il opère un retour en arrière. Nous voilà à

Berlin, en 1928. Tout juste intégré à la Kripo, Gunther se voit chargé d'enquêter sur les meurtres de jeunes prostituées. Alors que le nazisme gagne partout du terrain, notamment dans la police, résoudre l'affaire ne semble être une priorité pour personne hormis Bernie. Que l'on affecte vite à une autre enquête : des vétérans mutilés de 14-18, réduits à la mendicité, sont assassinés. Le meurtrier écrit à la presse, se vantant de débarrasser la ville de parasites dont l'existence est le rappel constant d'une défaite que l'Allemagne doit oublier pour aller de l'avant. Une plongée dans la « Babel » de la République de Weimar, où se heurtent tolérance et haine, luxe et misère, plaisirs et souffrances, hédonisme et bigoterie, sociaux-démocrates et nazis. Et un dernier adieu à Kerr et à Bernie. ■ Elisabeth MILLELIRI

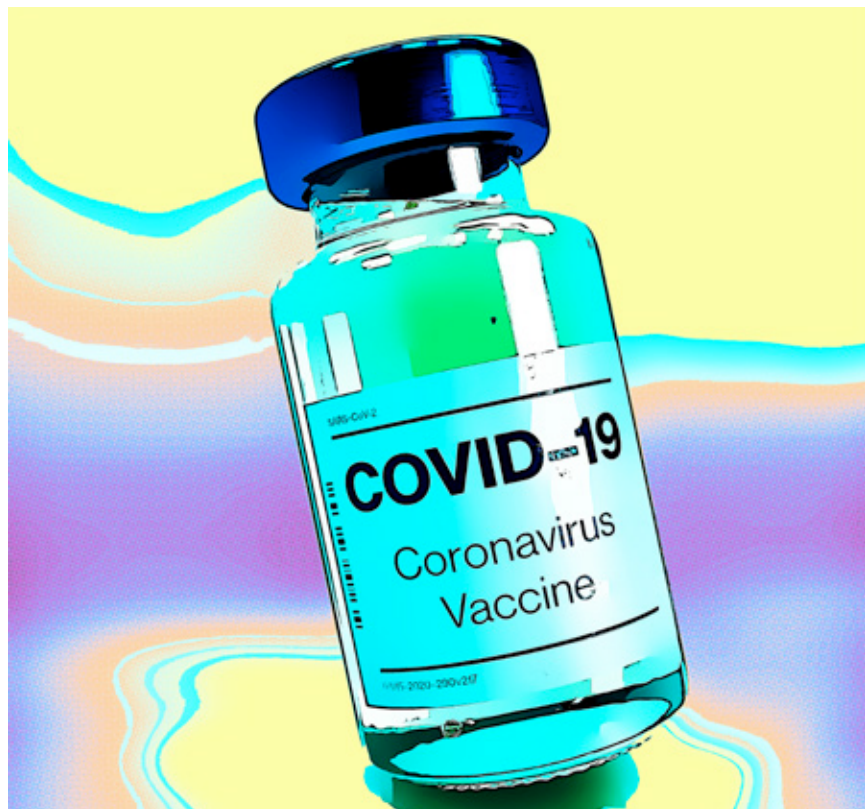
Paru aux éditions du Seuil. Disponible également en version numérique.



CARNETS DE BORD

LES ANTIVAX, BEETHOVEN ET LES ASSISES

par Béatrice HOUCARD



Vous avez aimé (ou détesté) le débat sur les masques et le débat sur les tests? Les polémiques sur le confinement 1, le couvre-feu, le confinement 2 et les infantilissantes attestations dérogatoires pour aller acheter son pain? Les atermoiements sur les produits «essentiels» ou non à notre vie confinée? Je prends les paris: vous allez aimer (ou détester) la polémique qui, à grands pas, se profile sur les vaccins.

Les vaccins contre la Covid-19 arrivent, mais une majorité de Français [54%] disent ne pas vouloir se faire vacciner, et l'anticipation gouvernementale semble une fois de plus être partie en RTT. Qui vaccinera-t-on en priorité? Qui fera les vaccins? Où les stockera-t-on? Où vaccinera-t-on? On se souvient qu'en 2009, au-delà du nombre de vaccins commandés par Roselyne Bachelot (tout le monde sait aujourd'hui qu'elle avait eu bien raison), c'est la méthode qui avait créé le malaise: le ministère de l'Intérieur ayant alors pris le pas sur celui de la Santé, les médecins généralistes avaient été écartés du processus et l'on avait vacciné dans des gymnases ou des salles des fêtes, dans une ambiance qui pouvait ne pas inspirer confiance.

Cette fois, il ne va pas falloir «se louper». Car les «antivax» vont être à la parade, avec parmi eux des médecins. Certains de ceux-ci ont commencé à instiller le doute en paradant sur les chaînes d'information toujours friandes de «buzz» en tout genre. La Commission européenne préconise de mettre en place une communication «claire sur les avantages, les risques et l'importance des vaccins contre la Covid-19, afin de renforcer la confiance des citoyens». Ce ne sera pas du luxe.

Dans la passionnante étude intitulée *2022, le risque populiste en France*, réalisée par la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), on retrouve des données passionnantes sur ces «antivax», que l'on devrait rebaptiser «anti tout». Au chapitre de la confiance accordée aux diverses institutions et autorités du pays, la Fondapol a isolé les réponses faites par les «antivax». C'est édifiant. Exemples: 63% des personnes interrogées ne font plutôt pas ou pas du tout confiance au gouvernement, mais ils sont 81% chez les «antivax». De même, 60% ne font pas confiance au président de

la République, mais ils sont 77% chez les «antivax». Même chose pour les syndicats [65% et 69%] et les partis politiques [82% et 89%]. Sans oublier les médias [72% et 84%]. Et si 21% seulement ne font pas confiance aux scientifiques (les seuls, avec les policiers, à avoir un taux positif de confiance de la population) ils sont tout de même 36% chez les «antivax».

Au premier tour de la prochaine élection présidentielle, en 2022, 79% des électeurs «pourraient» [l'échéance est encore lointaine et le chiffre évoluera] manifester «un vote de protestation»: abstention, vote blanc ou nul, choix des extrêmes. Chez les «antivax», le pourcentage grimpe à 87%!

Sur de très nombreux sujets, on est en face d'une partie de la population qui a, d'une certaine manière, fait sécession au sein de la République, avec sans doute pas mal de «Gilets jaunes» parmi eux: des électeurs qui ne font plus confiance à personne, jugent que leur vote ne sert à rien donc ne votent plus (les séquelles du référendum constitutionnel de 2005, une fois de plus!), ne croient plus personne et font à peine confiance à leur voisin de palier. Le doute sur l'intérêt du vote atteint même de plus en plus les catégories dites «supérieures»: artisans, commerçants, cadres, chefs d'entreprise, professions intermédiaires et intellectuelles. Dans ces catégories, 37% (un pourcentage énorme) estiment que «voter ne sert pas à grand chose» car les responsables politiques «ne tiennent pas compte de la volonté du peuple».

On l'a souvent écrit ici: cette défiance généralisée progresse dans les études d'opinion depuis au moins dix ans. Doucement, mais sûrement. Comme progresse l'appel éventuel à un dirigeant à poigne. Sur fond de mondialisation mal expliquée et donc mal comprise, de réchauffement climatique, de complotisme et de crise sanitaire, la France s'enfoncé et il ne faudra pas, un beau matin de catastrophe, se réveiller en faisant mine de n'avoir rien vu venir.

Le plus étonnant, ce n'est pas qu'il y ait ici et là, lors du second confinement, un peu plus que pendant le premier, des citoyens qui ne le respectent pas et envoient au diable l'attestation dérogatoire que le monde ne nous envie pas. Le plus étonnant, et la peur de la maladie n'explique pas tout, c'est au contraire l'obéissance qui



Illustration d'après photos : Maria Lupan (Unsplash), Daniel Schiudi (Unsplash) et DR

règne, malgré la défiance générale. Comme une sorte de résignation aussi inquiétante que le reste.

UN DIMANCHE EN MUSIQUE

Le marathon n'est pas réservé aux Jeux Olympiques: dans le milieu de la culture, on s'y met aussi pour continuer de travailler et permettre d'aller au spectacle sans sortir de chez soi. Ainsi, dimanche dernier, depuis la salle Pierre-Boulez à Berlin, le maestro Daniel Barenboim s'est livré à un marathon pianistique: jouer les trente-deux sonates pour piano de Beethoven, dont on a beaucoup célébré en 2020 le 250^e anniversaire de la naissance. Soit plus de dix heures de musique!

À la veille de ses 78 ans, Barenboim jouait sans partition, de la *Pathétique* à la *Hammerklavier* en passant par le célèbre *Clair de lune*, la *Tempête*, l'*Appassionata*... Il a commencé à 14h. Allait-il s'épuiser au fil des heures, abandonner en route, s'écrouler de son tabouret? Non. Il allait d'une sonate à l'autre, sans esbroufe, avec un jeu tout en sobriété. Il avait le teint clair et les trilles limpides. Quand il a interprété les dernières notes de l'*Arietta con variazioni* de la 32^e sonate en ut mineur opus 111, les aiguilles avaient presque fait le tour du cadran et indiquaient 1h35 du matin.

Il ne s'agissait pas de juger une performance sportive mais seulement d'apprécier cette offrande musicale. Daniel Barenboim, qui aurait bien mérité le Prix Nobel de la paix pour son travail de rapprochement entre musiciens israéliens et palestiniens [jusqu'à réussir à faire jouer la musique de Wagner à Tel Aviv!] méritait cette fois, et c'était énorme, que nous l'écoutions, simplement muets d'admiration.

C'est un autre type de marathon qu'a engagé la Comédie Française, au milieu de nombreuses autres initiatives pour que le théâtre ne s'arrête pas : à tour de rôle, les comédiens maison lisent *À la recherche du temps perdu*, qui a inspiré leur spectacle *Le côté de Guermantes*, à l'affiche avant le second confinement. Ils ne lisent pas tout d'une traite mais égrainent le soir, quatre jours par semaine, les pages de Marcel Proust. Stéphane Varupenne a ouvert le feu avec «*Longtemps, je me suis couché de bonne heure*». Puis il y a eu Guillaume Gallienne, Rebecca Marder, Didier Sandre, Lau-

rent Stocker, Françoise Gillard, Élise Lhomeau. D'autres suivront, une petite heure chacun, et le tout est accessible sur Youtube et Facebook.

Au printemps, déjà, comédiens, musiciens, chanteurs et danseurs avaient payé de leur personne pour offrir, sur les réseaux sociaux, de nombreux mini-concerts, spectacles, prestations diverses. On sentait alors une certaine allégresse, la légèreté de se dire que ce confinement était un mauvais moment à passer et que la vraie vie reprendrait vite ses droits. Huit mois après, il y a davantage de gravité dans l'air.

ÉLOIGNONS LES CAMÉRAS!

C'est le mystère des faits divers: certains passent inaperçus, d'autres frappent immédiatement l'opinion publique qui se prend de passion, avant-hier pour l'affaire Marie Besnard, hier pour l'affaire Gregory, aujourd'hui pour l'affaire Dupont de Ligonès non résolue. Le meurtre d'Alexia Daval par son mari Jonathann entre dans cette catégorie. Tous les ingrédients y figurent: la disparition, en 2017, d'une jeune et belle femme de Gray-la-Ville (Haute-Saône) pendant son jogging; les parents qui font corps avec leur gendre et lancent des appels au secours; la population solidaire qui organise des battues puis, après la découverte du corps de la jeune femme, des marches blanches réunissant des milliers de personnes. En tête du cortège, avec sa rose blanche et sa rose rouge à la main, un jeune homme noyé dans ses larmes. La France pleure avec lui. Trois mois plus tard, il avouera avoir tué Alexia.

Jonathann Daval comparaît depuis lundi devant la Cour d'Assises, à Vesoul. Que la justice fasse son œuvre dans la sérénité. Si c'est possible. Car il y a aussi, dans ce genre d'affaires, les certitudes des témoins qui n'ont rien vu, les récits des avocats qui veulent passer à la télévision, les reconstitutions médiatiques qui donnent le haut-le-cœur. Et même, sur BFMTV, l'annonce d'une «série documentaire» intitulée *Daval, la série*. Stop! «*Je suis pour que la justice soit désormais totalement filmée et diffusée. La justice doit se montrer aux Français. La publicité des débats est une garantie démocratique*», a récemment déclaré le ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti. À sa place, on s'abstiendrait. ■

**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économies d'énergie
jusqu'à **1 500€**

Faites votre simulation de prime et demandez un devis à
une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.